Quatre-vingt-quatrième année. — N° 299. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 17 Décembre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 16 décembre 1952 portant nomination au commissariat général au plan (p. 11603).

Décret du 16 décembre 1952 portant nomination d'un membre du conseil scientifique institué au commissariat à l'énergie atomique (p. 11603).

Arrêté du 28 novembre 1952 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 11603).

Ministère de la justice.

Décret du 13 décembre 1952 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat (p. 11603).

Décret du 13 décembre 1952 supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat et rapportant des dispositions (p. 11603).

Décret n° 52-1292 portant règlement d'administration publique pour l'emploi par les officiers publics et ministériels des procédés de reproduction des actes (rectificatif) (p. 11605).

Arrêté du 28 novembre 1952 portant remise de débet (p. 11605).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 13 décembre 1952 portant nomination de consuls à Charleroi et à Tabriz (p. 11605).

Arrêtés portant nominations, réintégrations, attributions de fonctions et mises en disponibilité (administration centrale et services extérieurs) (p. 11605).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 52-1339 du 12 décembre 1952 portant attribution d'une indemnité horaire pour travail de nuit aux personnels de la sûreté nationale (p. 11605).

Décret du 12 décembre 1952 approuvant une délibération du conseil municipal d'Hainneville (Manche) attribuant le nom de Jules Ferry à un groupe scolaire de cette commune (p. 11606).

Décret du 13 décembre 1952 retirant à deux établissements congréganistes leur titre d'existence légale (p. 11606).

Arrêtés portant promotion, réintégration, mutations, mises en congé et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (sûreté nationale) (p. 11606).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 12 décembre 1952 portant promotions et nominations (armée de mer, active) (p. 11606).

Décrets du 13 décembre 1952 portant nominations (armée de terre, réserve) (p. 11610).

Arrêtés des 28 novembre et 3 décembre 1952 portant remises de débets (p. 11613).

Arrêté du 16 décembre 1952 portant ajustement des recettes et des dépenses du budget annexe des fabrications d'armement (p. 11613).

Listes des officiers de réserve admis dans le service d'état-major et dans le service militaire des chemins de fer (p. 11613).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 11616).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 12 décembre 1952 portant affectation, à titre de dotation, au bureau pour l'installation des personnes immigrées en Guyane de l'ancien domaine pénitentiaire de Saint-Jean-du-Maroni (Guyane) (p. 11616).

Décret n° 52-1326 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 24 mars 1952 et relatif aux contrats de crédit différé (rectificatif) (p. 11616).

Arrêtés des 27 novembre et 12 décembre 1952 fixant les conditions techniques d'amortissement et relatif au premier tirage au sort de l'emprunt 3 p. 100 1948 libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation (p. 11616).

Arrêté du 13 décembre 1952 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs chimistes stagiaires des laboratoires du ministère des finances (p. 11617).

Arrêté du 15 décembre 1952 portant rattachement d'autorisation de programme et de payement pris en application de l'article 4 de la loi n° 52-5 du 3 janvier 1952 (p. 11617).

Arrêté du 16 décembre 1952 relatif au droit de timbre des passeports (p. 11617).

Arrêté fixant la liste des bureaux de douane ouverts à l'importation des figues sèches originaires et en provenance d'Italie (rectificatif) (p. 11618).

Arrêtés portant promotion et rectificatif (Institut national de la statistique et des études économiques et services extérieurs du Trésor) (p. 11618).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant reclassement (bibliothèques) (p. 11618).

Liste des chefs de service investis du pouvoir de notation en ce qui concerne les fonctionnaires relevant de la direction des bibliothèques de France (p. 11618).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Liste d'aptitude aux fonctions de professeur technique adjoint filature « laine et coton » au collège technique de garçons de Roubaix (p. 11618).

Liste supplémentaire de candidats déclarés aptes à recevoir une délégation de professeur technique adjoint dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques de garçons (p. 11618).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret portant concession au département de la Charente des travaux d'entretien de la section de la rivière « la Charente » comprise entre Montignac et Cognac (rectificatif) (p. 11618).

Arrêté du 8 décembre 1952 portant rattachement d'un cours d'eau au service maritime de la Loire-Inférieure (p. 11619).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions, nominations, détachements, admissions à la retraite, acceptation de démission et conférant l'honorariat :

Administration générale et gens de mer (p. 11619).

Météorologie (p. 11619).

Navigation aérienne (p. 11620).

Ponts et chaussées (p. 11620).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 13 décembre 1952 autorisant la chambre de commerce de Béthune à contracter un emprunt (p. 11621).

Arrêtés des 10 et 11 décembre 1952 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 11621).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur de la propriété industrielle (p. 11622).

Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 52-1249 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, exécutés dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et dans les Etats associés, modifiant et complétant le décret n° 49-500 du 11 avril 1949 (rectificatif) (p. 11622).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté portant acceptation de démission (services extérieurs) (p. 11622).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 10 décembre 1952 portant prorogation de la durée de validité des cartes du combattant ayant plus de cinq années de date (p. 11622).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 9 décembre 1952 organisant des concours pour le recrutement du pharmacien et du chirurgien dentiste de l'établissement national des convalescentes du Vésinet (p. 11622).

Arrêté portant nomination (hôpitaux psychiatriques) (p. 11623).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 6 décembre 1952 relatif à l'ouverture de concours pour l'accès à l'emploi de contrôleur des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones et portant dérogation aux conditions de recrutement audit emploi en faveur des fonctionnaires et agents dégagés des cadres (p. 11622).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Désignation de candidature. — Convocations de commissions et d'une conférence d'organisation de débats. — Réunions de commissions (p. 11623).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Annulation de convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 11625).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du mardi 16 décembre 1952 (p. 11626).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 11626).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux porteurs de certificats de l'emprunt 3 p. 100 1948 libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation (p. 11626).

Avis relatif au résultat du tirage du fonds 5 p. 100 amortissable 1920-1950 (p. 11626).

Avis aux importateurs de poissons de mer frais originaires et en provenance d'Islande (rectificatif) (p. 11626).

Résultats de l'exercice 1952, au 31 octobre 1952, et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires (p. 11627).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints féminins (p. 11629).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin inspecteur de la santé dans le Calvados (p. 11629).

Annonces (p. 11629).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 112 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 16 décembre 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6457).

N° 79 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 16 décembre 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2503).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 16 décembre 1952 portant nomination au commissariat général au plan.

Le président du conseil des ministres,

Vu les décrets nos 46-2 du 3 janvier 1946 et 47-119 du 16 janvier 1947 relatifs au commissariat général au plan;

Vu le décret no 51-1417 du 11 décembre 1951 prescrivant l'établissement d'un deuxième plan de modernisation et d'équipement;

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jean Vergeot, inspecteur général de l'économie nationale, est chargé des fonctions de commissaire général adjoint au plan.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,
FÉLIX GAILLARD.

Décret du 16 décembre 1952 portant nomination d'un membre du conseil scientifique institué au commissariat à l'énergie atomique.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance du 18 octobre 1945 instituant un commissariat à l'énergie atomique, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée;

Vu le décret du 19 avril 1951 portant nomination des membres du conseil scientifique institué au commissariat à l'énergie atomique et les textes subséquents,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé membre du conseil scientifique institué au commissariat à l'énergie atomique:

M. Robert Courrier, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, professeur au Collège de France.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,
FÉLIX GAILLARD.

Fonds de concours.

Par arrêté du 28 novembre 1952, il est ouvert au président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, au titre du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française, pour l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi no 51-1507 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 254.700 F applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 3050. — Achat et entretien du matériel automobile	203.700 F.
Chap. 3110. — Remboursement à diverses administrations	51.000
Total	254.700 F.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée au chapitre 13 « Fonds de concours » du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 13 décembre 1952 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 13 décembre 1952:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Authon-du-Perche (Eure-et-Loir), M. Boudet (Charles), en remplacement de M. Chevreau, qui a été atteint par la limite d'âge.

Bléré (Indre-et-Loire), M. Bourgeois (Pierre), en remplacement de M. Bourgeois (René), qui a été atteint par la limite d'âge.

Bozel (Savoie), M. Perreau (Maurice), en remplacement de M. Mugnier, qui a été admis à cesser ses fonctions.

Cadillac (Gironde), M. Ducasse (Edouard), en remplacement de M. Bessault, dont la démission est acceptée.

Castelnau-de-Montmiral (Tarn), M. Bombal (Mathurin), en remplacement de M. Roumagnac, décédé.

Cintegabelle (Haute-Garonne), M. Fort (Casimir), en remplacement de M. Serres, qui a été atteint par la limite d'âge.

Largentière (Ardèche), M. Prat (Marceau), en remplacement de M. Combaluzier, dont la démission a été acceptée.

Lhuis (Ain), M. Billoud (René), en remplacement de M. Isnard, qui a été atteint par la limite d'âge.

Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine), M. Rouault (Jean), en remplacement de M. Derieux, dont la démission est acceptée.

Plouzévédé (Finistère), M. Tavennec (Noël), en remplacement de M. Queinnec, décédé.

Preuilly-sur-Claise (Indre-et-Loire), M. Munch (André), en remplacement de M. Pilet, qui a été atteint par la limite d'âge.

Sont acceptées les démissions de:

M. Barousse, suppléant de la justice de paix de Gimont (Gers).

M. Chapnoir, suppléant de la justice de paix de Marans (Charente-Maritime).

M. Collin, suppléant de la justice de paix de Vitrey (Haute-Saône).

Sont nommés juges de paix honoraires:

M. Achalme, ancien suppléant du juge de paix de Ruines (Cantal).

M. Rives, ancien suppléant du juge de paix de Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales).

Décret du 13 décembre 1952 supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat et rapportant des dispositions.

Par décret en date du 13 décembre 1952:

Sont acceptées les démissions de:

M. Marcaillhou d'Aymeric (Guy-René-Marie), greffier de la justice de paix de Fumel (Lot-et-Garonne).

M. Marcaillhou d'Aymeric (Guy-René-Marie), huissier du tribunal de première instance de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

M. Ferot (Jean-Valentin), huissier du tribunal de première instance d'Arras (Pas-de-Calais).

Sont supprimés:

L'office de notaire à la résidence de Serrières-de-Briord, canton de Lhuis (Ain), vacant par suite de la démission de M. Cardarelly (Lucien-Camille-Maxime), qui a été acceptée par décret du 10 mai 1952, à charge par M. Balme, notaire à Lhuis, qui aura la garde des minutes, ou par ses ayants droit, de verser à la caisse des dépôts et consignations, à titre d'indemnité, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 1.200.000 F, qui sera consignée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit.

En conséquence, le décret du 5 février 1868 qui a fixé à deux le nombre des notaires du canton de Lhuis (Ain), est modifié, et ce nombre est réduit à un.

L'office de notaire à la résidence d'Ispagnac, canton de Florac (Lozère), vacant par suite du décès de M. Grégoire (Jean-Louis-Rémy), à charge par M. Grégoire, notaire à Florac, qui aura la garde des minutes et par M. Pradille, notaire à Florac ou leurs ayants droit, de verser aux ayants droit de M. Grégoire, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 750.000 F à titre d'indemnité. La charge de ce payement sera ainsi répartie: M. Grégoire payera 525.000 F; M. Pradille: 225.000 F.

En conséquence, le décret du 25 mars 1924 qui a fixé à trois le nombre des notaires du canton de Florac est modifié et ce nombre est réduit à deux.

L'office de notaire à la résidence de Canari, canton de Nonza (Corse), vacant par suite du décès de M. Marcantetti (Joseph-Simon), à charge par M. Mingaion, notaire à Bastia, qui aura la garde des minutes ou par ses ayants droit, et par MM. Bronzini, Ramelli, Seatelli, notaires à Bastia, Giacinti, notaire à Patrimonio, Dominici, notaire à Luri, Suzzoni, notaire à Brando ou leurs ayants droit,

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

de verser aux ayants droit de M. Marcantetti dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 12.000 F à titre d'indemnité. La charge de ce payement sera ainsi répartie: MM. Mingalon, Bronzini, Ramelli, Seatelli et Giacinti payeront chacun 2.000 F; M. Dominici payera 1.000 F, M. Suzzoni payera 1.000 F.

En conséquence, le décret du 18 mars 1919 qui a fixé à un le nombre des notaires du canton de Nonza est modifié, et il n'y aura plus de notaire dans ce canton.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), vacant par suite de la démission de M. Boureau (Henri-Maurice), qui a été acceptée par décret du 20 avril 1951, à charge par MM. Boureau et Nezereau, huissiers du même tribunal, ou par leurs ayants droit, de verser à M. Boureau ou aux ayants droit de celui-ci dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 220.000 F à titre d'indemnité. La charge de ce payement sera ainsi répartie: M. Boureau payera par confusion sur lui-même 192.500 F et M. Nezereau 27.500 F.

En conséquence, le décret du 23 octobre 1946, qui a fixé à cinq le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), est modifié et ce nombre est réduit à quatre.

Les dispositions du décret du 27 août 1952 sont rapportées en tant qu'elles concernent l'office de notaire à la résidence de Vitry-le-François, canton de ce nom (Marne), vacant par suite de la démission de M. Smits (Pierre-Emile), qui a été acceptée par décret du 19 mai 1951, et remplacées par les dispositions suivantes:

« L'office de notaire à la résidence de Vitry-le-François, canton de ce nom (Marne), vacant par suite de la démission de M. Smits (Pierre-Emile), qui a été acceptée par décret du 19 mai 1951 est supprimé, à charge par M. Abel, notaire à Vitry-le-François, qui aura la garde des minutes et par MM. Adloff-Gueriot, Girondelot, Lambert, notaires à la même résidence, Decorps, notaire à Sermaize-les-Bains, Depaquy, notaire à Thiéblemont-Farémont, Humbert, notaire à Bassuet, Husson, notaire à Sompuis, Lhermet, notaire à Saint-Remy-en-Bouzemont, et Vivin, notaire à Heiltz-le-Maurupt, de verser à la caisse des dépôts et consignations à titre d'indemnité dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 3.500.000 F qui sera consignée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit.

« La charge de ce payement sera ainsi répartie: M. Abel payera 1.100.750 F; M. Adloff-Gueriot, 700.000 F; M. Girondelot, 700.000 F; M. Lambert, 700.000 F; M. Decorps, 49.875 F; M. Depaquy, 49.875 F; M. Humbert, 49.875 F; M. Husson, 49.875 F; M. Lhermel, 49.875 F; M. Vivin, 49.875 F.

« En conséquence, le décret du 6 février 1822 qui a fixé à cinq le nombre des notaires du canton de Vitry-le-François, est modifié et ce nombre est réduit à quatre ».

Les dispositions de l'article 3 du décret du 5 novembre 1952 sont remplacées en tant qu'elles concernent la nomination de M. Courant (René-Henri) aux fonctions d'huissier du tribunal de première instance de Saint-Marcellin (Isère), par les dispositions suivantes :

« M. Courant (René-Henri) est nommé huissier du tribunal de première instance de Saint-Marcellin (Isère)), en remplacement de M. Soussaud, décédé, à charge de verser à la caisse des dépôts et consignations, à titre d'indemnité et avant sa prestation de serment, la somme de 300.000 F, qui sera consignée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit. »

Sont nommés :

M. Billaude (Nicolas-Hyacinthe-Pierre), notaire à la résidence d'Auray, canton de ce nom (Morbihan), en remplacement de M. Billaude (Nicolas-Jean-Marie), son père, démissionnaire.

M. Bignon (Marc-Paul-François-Marie-Joseph), notaire à la résidence de Thilouze, canton d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Motte (Raymond-Sylvain), démissionnaire.

M. Charles (Charles), notaire à la résidence de Tartas, canton de Tartas-Ouest (Landes), en remplacement de M. Desbordes (Jean-Louis-François-Xavier-Marie), décédé.

M. Duc-Dodon (André-Victor-Joseph), notaire à la résidence de Miribel, canton de Montluel (Ain), en remplacement de M. Ducros (Jean-Baptiste-Antoine), démissionnaire.

M. Labiche (André-Emile-Adhémar), notaire à la résidence de Marseille-en-Beauvaisis, canton de ce nom (Oise), en remplacement de M. Discry (Marie-Jules-André-Charles), démissionnaire.

M. Morel (Robert-Jean-Jules), notaire à la résidence de Bulgnéville, canton de ce nom (Vosges), en remplacement de M. Vautard (Robert-Marie-Joseph), démissionnaire.

M. Naz (André-Léon-Maurice), notaire à la résidence de Douvaine, canton de ce nom (Haute-Savoie), en remplacement de M. Naz (Joseph-Marie), son père, décédé.

M. Norroy (Gustave), notaire à la résidence de Tincques, canton d'Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Clavier (Ernest-Julien-Marius), décédé.

M. Passerat (Jean), notaire à la résidence de Pont-de-Vaux, canton de ce nom (Ain), en remplacement de M. Vialet (Claude), démissionnaire.

M. Thuard (Georges), notaire à la résidence de Ferrières-en-Gatinais, canton de ce nom (Loiret), en remplacement de M. Foulon (Charles), décédé.

M. Vautard (Robert-Marie-Joseph), notaire à la résidence de Lunéville, canton de ce nom (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Bichat (Pierre-Ernest), décédé.

M. Besnier (Camille-Jules), avoué près le tribunal de première instance de Cholet (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Chiavassa (Jacques-Marc-Pilade-Louis), démissionnaire.

M. Jardel (Pierre-Adrien-Henri), avoué près le tribunal de première instance de Langres (Haute-Marne), en remplacement de M. Falque (Georges-Louis), démissionnaire.

M. Lebel (André-Joseph-François), avoué près le tribunal de première instance de Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Jutelet (Charles-Pierre-Toussaint), démissionnaire.

M. Pouliquen (Léon-Ernest), greffier du tribunal de commerce de Meaux (Seine-et-Marne), en remplacement de M. Parent (Louis-Jean-Eugène), démissionnaire.

Mme Bonnet (Marie-Louise), épouse Brisey, greffier de la justice de paix de Cuers (Var), en remplacement de M. Salmon (Constant-Auguste), démissionnaire.

M. Chassevent (Jean-Marcel), déjà huissier du tribunal de première instance de Segré (Maine-et-Loire), greffier de la justice de paix de Châteauneuf-sur-Sarthe (même département), en remplacement de M. Germain (Gaston-François), démissionnaire.

M. Deletang (Robert-Maurice), déjà huissier du tribunal de première instance de Romorantin et greffier de la justice de paix de Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher), greffier de la justice de paix de Mennetou-sur-Cher (même département), en remplacement de M. Sergent (Henri), décédé.

M. Gaucher (Jean-Baptiste-Ferdinand), déjà greffier de la justice de paix de Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire), greffier de la justice de paix de Bas-en-Basset (même département), en remplacement de M. Martin (Laurent), décédé.

M. Jourdain (Gilles-Henri-Louis), déjà huissier du tribunal de première instance d'Albi (Tarn), greffier de la justice de paix de Rabastens (même département), en remplacement de M. Bounhiol (Jean-Justin), décédé.

M. Jourdain (Gilles-Henri-Louis), déjà huissier du tribunal de première instance d'Albi (Tarn), greffier de la justice de paix de Salvagnac (même département), en remplacement de M. Gary (Edouard-Antoine), démissionnaire.

M. Marcailhou d'Aymeric (Guy-René-Marie), greffier de la justice de paix de Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne), en remplacement de M. Herisson (Séverin-Marius), décédé.

Mme Mazzoni (Marie-Félicité), veuve Biaggioni, greffier de la justice de paix de Campitello (Corse), en remplacement de M. Biaggioni (Félix), décédé.

M. Nachbaur (Edmond-Marie-Auguste-César), greffier de la justice de paix de Blois (canton Est) (Loir-et-Cher), en remplacement de M. Barbey (Pierre-Georges-Armand-René), démissionnaire.

M. Nachbaur (Edmond-Marie-Auguste-César), greffier de la justice de paix de Blois (canton Ouest) (Loir-et-Cher), en remplacement de M. Barbey (Pierre-Georges-Armand-René), démissionnaire.

Mlle Rondet (Gabrielle-Marie-Josèphe-Françoise), greffier de la justice de paix de Montbéliard (Doubs), en remplacement de M. Gauffroy, révoqué, à charge de verser avant de prêter serment à la caisse des dépôts et consignations, à titre d'indemnité, la somme de 900.000 F, qui sera consignée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit.

M. Feret (Jean-Valentin), huissier du tribunal de première instance de Rouen (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Aubert (Adolphe-Désiré), décédé.

M. Inglebert (Francis-Fernand-Léon-Louis), huissier du tribunal de première instance de Lille (Nord), en remplacement de M. Revillion (Aimé-Louis-Emile), démissionnaire.

M. Le Gall (Alexandre-Pierre-René-Marie), huissier du tribunal de première instance de Brest (Finistère), en remplacement de M. Le Gall (René-Joseph), son père, démissionnaire.

M. Rumeau (Pierre), huissier du tribunal de première instance de Foix (Ariège), en remplacement de M. Lannes (André-Isidore), démissionnaire.

M. Boscher (Michel-Georges), commissaire-priseur à la résidence de Paris et au département de la Seine, en remplacement de M. Pognon (Marcel-François), démissionnaire.

M. Sauvage (Albert-Edouard-Jean-Félix-Gérard), commissaire-priseur à la résidence de Sedan (Ardennes), en remplacement de M. Poussart (Jean-Marie-Marcel), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à:

M. Cailleaux (Maurice), ancien notaire à Bazancourt, canton de Bourgogne (Marne).

M. Dyen (Jean-Augustin-Dorville), ancien notaire à Guillestre, canton de ce nom (Hautes-Alpes).

M. Biaut (Joseph-Henri-Paul), ancien avoué près le tribunal de première instance de Marmande (Lot-et-Garonne).

M. Branda (Jean), ancien avoué près le tribunal de première instance de Marmande (Lot-et-Garonne).

M. Vimont (Arthur), ancien greffier de la justice de paix de Trévières (Calvados).

M. Lemonnier (René-Michel-Joseph-Henri), ancien huissier du tribunal de première instance d'Avranches (Manche).

Décret n° 52-1292 portant règlement d'administration publique pour l'emploi par les officiers publics et ministériels des procédés de reproduction des actes.

Rectificatif au *Journal officiel* du vendredi 5 décembre 1952: page 11252, 1re colonne, 20e ligne, au lieu de: « ...du texte copie dont les blancs sont bâtonnés », lire: « ...du texte copié dont les blancs sont bâtonnés ».

Remise de débet.

Par arrêté du 28 novembre 1952, sous réserve d'un versement préalable de 40.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Baldner (Alfred) de la somme de 62.172 F, indûment perçue au titre des allocations familiales.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 13 décembre 1952 portant nomination d'un consul à Charleroi.

Par décret en date du 13 décembre 1952, M. Thirault (Jacques-Eugène-Marie-Félix), chancelier de 1re classe, chargé du consulat de France à Séville, est chargé du consulat de France à Charleroi, en remplacement de M. Guillet.

Décret du 13 décembre 1952 portant nomination d'un consul de France à Tabriz.

Par décret en date du 13 décembre 1952, M. Le Bideau (Louis-Marie), secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe, 1er échelon, chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe à la légation de France à Colombo, est chargé du consulat de France à Tabriz, en remplacement de M. Meyer.

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Loubère (Louis), chancelier de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie à l'ambassade de France à Karachi.

Par arrêtés du 5 novembre 1952:

M. Simon-Duneau (Jacques), chiffreur principal, 4e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat de France à Cardiff.

M. Meyrier (Marcel), chancelier de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint à l'ambassade de France à Londres.

M. Roger (André), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Varsovie.

M. Boutant (Charles), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Bruxelles.

M. Ziller (René), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 7 novembre 1952:

M. Puaux (François), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été nommé conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Beyrouth.

M. Lefebvre de Laboulaye (François), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Ottawa.

Par arrêtés du 12 novembre 1952:

M. Fillias (Gaspard), chancelier adjoint, 3e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

M. Bouffandeau (Henry), secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 14 novembre 1952, M. Martin de Marolles (Claude), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été réintégré dans les cadres à compter du 15 novembre 1952 et nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 15 novembre 1952, M. Dumont (Henri), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe à l'ambassade de France à New-Delhi.

Par arrêtés du 20 novembre 1952:

Mme Sauve, née Capot-Rey (Françoise), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 2e échelon, a été placée en disponibilité, sur sa demande, à compter du 1er octobre 1952.

Mlle Trapenard (Françoise), chancelier de 3e classe, 1er échelon, a été placée en disponibilité, sur sa demande, à compter du 15 novembre 1952.

Par arrêtés du 26 novembre 1952:

M. Deloche de Novelle (Francis), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Prague.

M. Lebel (Claude), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Londres.

Par arrêté du 27 novembre 1952, M. Fain (Guy), ministre plénipotentiaire de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 29 novembre 1952, M. Parmentier (Jean), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 52-1338 du 12 décembre 1952 portant attribution d'une indemnité horaire pour travail de nuit aux personnels de la sûreté nationale.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'arrêté validé du 13 septembre 1943 portant attribution d'une collation dite « casse-croûte » aux commandants, officiers, gradés et gardiens des corps urbains;

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu la loi du 28 septembre 1948 relative au statut spécial des personnels de police;

Vu le décret n° 48-1608 du 28 septembre 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels de police;

Vu l'arrêté du 13 octobre 1948 fixant les nouveaux traitements des personnels de la sûreté nationale et des polices d'Etat;

Vu le décret n° 49-52 du 11 janvier 1949 relatif aux indemnités pour permanences de nuit allouées à certains personnels de la sûreté nationale et des polices d'Etat et aux personnels des services des transmissions du ministère de l'intérieur;

Vu le décret n° 49-1534 du 1er décembre 1949 relatif aux indemnités allouées aux gradés et gardiens des corps urbains pour services de nuit;

Vu l'arrêté du 15 avril 1950 portant application du décret susvisé du 1er décembre 1949;

Vu l'arrêté interministériel du 17 août 1950 portant modification à l'arrêté du 15 avril 1950 susvisé;

Vu le décret n° 50-1475 du 28 novembre 1950 tendant à relever le taux de l'indemnité horaire pour travail de nuit allouée aux divers personnels de l'Etat;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret n° 50-1475 du 28 novembre 1950 sont applicables aux commissaires, inspecteurs de la sûreté nationale, secrétaires de police, agents spéciaux de sûreté nationale, inspecteurs de police d'Etat, agents spéciaux de police d'Etat, aux commandants, officiers, brigadiers-chefs, brigadiers, sous-brigadiers et gardiens de police urbaine dans la limite des crédits ouverts au budget à cet effet.

Art. 2. — L'indemnité prévue à l'article 1er ne peut être cumulée pour la même période ni avec les frais de déplacement à l'extérieur de la résidence ni avec des rémunérations accessoires de quelque nature qu'elles soient.

Art. 3. — Sont abrogées les dispositions:

Du décret n° 49-52 du 11 janvier 1949 relatif aux indemnités pour permanences de nuit allouées à certains personnels de la sûreté nationale et des polices d'Etat;

De l'arrêté validé du 13 septembre 1943 portant attribution d'une collation dite « casse-croûte » aux commandants, officiers, gradés et gardiens des corps urbains à l'occasion de tout service de nuit;

Du décret n° 49-1531 du 1er décembre 1949 relatif aux indemnités allouées aux gradés et gardiens des corps urbains pour service de nuit;

De l'arrêté du 15 avril 1950 portant application du décret susvisé du 1er décembre 1949;

De l'arrêté interministériel du 17 août 1950 portant modification à l'arrêté du 15 avril 1950 susvisé.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1953.

Fait à Paris, le 12 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Décret du 12 décembre 1952 approuvant une délibération du conseil municipal d'Hainneville (Manche) attribuant le nom de Jules Ferry à un groupe scolaire de cette commune.

Par décret en date du 12 décembre 1952, est approuvée une délibération du 29 août 1952 par laquelle le conseil municipal de la commune d'Hainneville (Manche) a décidé d'attribuer à un groupe scolaire le nom de Jules Ferry.

Décret du 13 décembre 1952 retirant à deux établissements congréganistes leur titre d'existence légale.

Par décret en date du 13 décembre 1952, sont abrogées l'ordonnance du 20 juin 1836 en tant qu'elle a autorisé la congrégation des Sœurs de la Providence de Langres à fonder un établissement dans la commune de Chezeaux (Haute-Marne) et l'ordonnance du 24 mai 1841 en tant qu'elle a autorisé la même congrégation à fonder un établissement dans la commune de Savigny (Haute-Marne).

Sûreté nationale.

INSPECTEURS

Par arrêtés du 30 octobre 1952, pris au titre de l'ordonnance du 27 juin 1944, relative à l'épuration administrative sur le territoire métropolitain libéré et en application de l'arrêt Mesmer rendu par le conseil d'Etat le 23 mai 1947, sont rapportés:

1° L'arrêté du 22 août 1945 portant révocation sans pension de M. Agostini (Simon), inspecteur de 3e classe, précédemment à la brigade régionale de police judiciaire à Lyon;

2° L'arrêté du 6 février 1945, portant révocation sans pension de M. Giuntini (Alexandre), inspecteur de 3e classe, précédemment à la brigade régionale de police judiciaire à Rennes.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Boiron (Jean), inspecteur archiviste, agent spécial, est reconnu en état d'invalidité temporaire pour la période du 8 septembre 1952 au 8 mars 1953.

L'intéressé, invalide à 100 p. 100, a droit durant cette période aux prestations en nature à la charge de la sécurité sociale.

Par arrêtés du 17 novembre 1952:

Sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Belsy (Maurice), inspecteur, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Valenciennes, détaché à Condé-Coq.

M. Decobert (Charles), inspecteur, officier de police judiciaire, en qualité de chef de poste de sécurité publique à Nogent-le-Rotrou.

M. Klein (Armand), inspecteur principal, est muté pour convenances personnelles au service des renseignements généraux à Strasbourg.

M. Moussours (Jean), inspecteur, est muté au service régional de police judiciaire, à Reims.

La démission de M. Ribay (Pierre), inspecteur de 2e classe, est acceptée.

L'honorariat est conféré à M. Gillet (Georges), inspecteur photographe principal, agent spécial de 1re classe, actuellement en retraite.

Par arrêtés du 18 novembre 1952:

M. Pare (Louis), inspecteur principal, officier de police judiciaire, est mis en congé de longue durée avec plein traitement, pour une période de six mois (6e congé), en application des dispositions de l'article 93 (§ 1) de la loi du 19 octobre 1946.

M. Pare (Louis), inspecteur principal, officier de police judiciaire, actuellement en congé de longue durée, est réintégré dans ses fonctions au service des renseignements généraux à la gare de l'Est.

M. Parisot (Paul), inspecteur, est mis en disponibilité d'office avec demi-traitement pour une période d'un mois (1re période), en application des articles 92, 114 et 115 de la loi du 19 octobre 1946.

M. Parisot (Paul), inspecteur, actuellement en disponibilité d'office en application des articles 92, 114 et 115 de la loi du 19 octobre 1946, est réintégré dans ses fonctions et muté dans l'intérêt du service au service de renseignements généraux à Châteauroux.

M. Le Corre (Elie), inspecteur, est reconnu en état d'invalidité temporaire pour la période du 26 octobre 1952 au 26 avril 1953.

L'intéressé, invalide à 100 p. 100, a droit durant cette période aux prestations en nature à la charge de la sécurité sociale.

Par arrêté du 20 novembre 1952, M. Lucas (Joseph), inspecteur photographe, agent spécial de 1re classe, est promu inspecteur photographe principal, agent spécial de 2e classe.

Par arrêtés du 21 novembre 1952:

M. Lolom (François), inspecteur, est mis en congé de longue durée avec plein traitement pour deux périodes de six mois (1er et 2e congé) en application des dispositions de l'article 93 (§ 1) de la loi du 19 octobre 1946.

Sont mis en congé de longue durée avec plein traitement pour une nouvelle période de six mois, en application des dispositions de l'article 93 (§ 1er) de la loi du 19 octobre 1946:

M. Saubaber (Jean), inspecteur (3e congé).

M. Vincentelli (Don Joseph), inspecteur (6e congé).

Par arrêté du 17 novembre 1952, pris en application de la décision du conseil d'Etat du 11 juin 1952, l'arrêté du 2 octobre 1950, portant révocation de ses fonctions sans pension de M. Kirchmeyer (Joseph), inspecteur officier de police judiciaire, est rapporté.

M. Kirchmeyer (Joseph), inspecteur, officier de police judiciaire, est muté dans l'intérêt du service au service des renseignements généraux à Saint-Louis.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 12 décembre 1952 portant promotions et nominations dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 12 décembre 1952, sont promus ou nommés dans le cadre actif:

A. — Corps des officiers de marine.

Au grade de capitaine de vaisseau.

(A compter du 1er décembre 1952.)

Les capitaines de frégate:

M. Erulin (Louis-Jacques-Henri), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Slicca, précédemment nommé contre-amiral.

M. Gomart (François-Louis-Marie-Albert), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Parion, décédé.

M. Mandine (Pierre-Michel), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Lepotier, précédemment nommé contre-amiral.

M. Loyer (Maurice-Marie-Charles), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Caron, précédemment nommé contre-amiral.

M. Gilly (Pierre-Vital-Arthur-Emile), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Jubelin, précédemment nommé contre-amiral.

M. Herrmann (Paul-Maria-Joseph), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

M. Pinel (Louis-Joseph-Paul-Stéphane), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

M. Commandeur (Maurice-Léon), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 1er décembre 1952.)

Les capitaines de corvette:

M. d'Aussaguel de Lasbordes (Charles-Jules-Edouard), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Molénat, retraité.

M. Echinard (Maurice-Louis-Daniel), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Jourdain, retraité.

M. Ropers (Pierre-Charles), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Blanchard, retraité.

M. Deglo de Besses (Jacques-Léonce), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Eyriès, retraité.

M. Dutheil de La Rochère (Régis-Marie-Stéphane), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Morin, retraité.

M. Caminati (Roger), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Bougaran, retraité.

M. Maget (Roger-Julien), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Thomazi, retraité

M. Lazennec (Jean-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Renault, retraité.

M. Fleury (Raymond-Francis), du port de Toulon, en remplacement du capitaine de frégate Erulin, promu.

M. Mauduit (Jacques), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Gomart, promu.

M. Peltier (Jacques-Henri-Camille), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Maudine, promu.

M. Ritti (Paul-Alexandre-Gabriel), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Loyer, promu.

M. Beauchesne (Henri-Jean-Paul-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Gilly, promu.

M. Olieu (Philippe-Alfred-Albert), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Herrmann, promu.

M. Girard (Claude-François-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Pinel, promu.

M. Terlier (Pierre-Jean-Francis-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Commandeur, promu.

M. Dupuis (Maurice-Eugène-Pierre), du port de Rochefort, en réalisation d'effectif.

M. Fontaine (Georges), du port de Lorient, en réalisation d'effectif.

M. Letemplier (Robert-Adrien-François-Pierre), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

M. Burnand (Jean-Pierre-Edmond), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

M. d'Antin Tournier de Vaillac (Marie-Joseph-François-Arnaud), du port de Rochefort, en réalisation d'effectif.

M. Leporcq (Etienne-Henri-Louis), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

M. Madilhac (Maurice-Jean-Jacques), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

M. Maillard (Ferdinand-Jean-Pierre) du port de Toulon en réalisation d'effectif

M. Paumier (Jean-Louis-Ernest), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

M. Dalet (Jean-Louis), du port de Bizerte, en réalisation d'effectif.

M. Favin-levêque (Bernard-François-Joseph-Daniel), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 1er décembre 1952.)

2e tour (choix). M. Pellan (Paul), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Molinari, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Delcourt (Gérard-Léon-Marie-Paul), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Pellan, maintenu dans la position « en mission hors cadres ».

2e tour (choix). M. Guibert (Alain-Philippe-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Jeanne, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Cliquot (René-Gaston), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Machenaud, retraité.

2e tour (choix). M. Mariaux (Raymond-René-Gabriel-Albert), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Lucas, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Putz (Marcel-Marie-Maurice), du port de de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Martin, retraité.

2e tour (choix). M. Dubois (Jacques-André-René), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Audibert, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Prade (Marcel-Albert), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Venot, décédé.

2e tour (choix). M. Marie (Francis-Joseph-Louis), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Suhard, placé en congé sans solde et hors cadres.

1er tour (ancienneté). M. Castel (Camille-Georges), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Caillaud, placé en congé du personnel navigant de l'aéronautique.

2e tour (choix). M. Le Roux (Bernard-Louis), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette d'Aussaguel de Lasbordes, promu.

1er tour (ancienneté). M. Fournery (Jacques-Pierre-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Echinard, promu.

2e tour (choix). M. Valentin (Frantz-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Ropers, promu.

1er tour (ancienneté). M. Nicolas (André-Charles-Victor), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Deglo de Besses, promu.

2e tour (choix). M. Bonneteau (André-Joseph), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Dutheil de La Rochère, promu.

1er tour (ancienneté). M. Calvet (Xavier-Marie-Louis-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Caminati, promu.

2e tour (choix). M. Le Nézet (André-Jean), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Maget, promu.

1er tour (ancienneté). M. Goursaud (Jacques-François-Henri), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Lazennec, promu.

2e tour (choix). M. Monsaingeon (José-Marie-Charles-Michel), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Fleury, promu.

1er tour (ancienneté). M. Faravel (Ange-Alexandre-Alain), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Mauduit, promu.

2e tour (choix). M. de Vachon (Gérard-Marie-Raymond), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Peltier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Foulon (Jean), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Ritti, promu.

2e tour (choix). M. Chaveroche (Jacques-Marcel-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Beauchesne, promu.

1er tour (ancienneté). M. Gambier (Alain-Jules), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Olieu, promu.

2e tour (choix). M. Picard-Destelan (Jean-Henri-Marie-Jacques-Hugues), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Girard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Pedel (Gérard-Yves), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Terlier, promu.

2e tour (choix). M. Delaage (Henri-Marie-Maurice), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Dupuis, promu.

1er tour (ancienneté). M. Durival (Jean-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Fontaine, promu.

2e tour (choix). M. Doppler (Edmond-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Letemplier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Giraud (Joseph-Marie-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Burnand, promu.

2e tour (choix). M. Azière (Georges-Albert), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette d'Antin Tournier de Vaillac, promu.

1er tour (ancienneté). M. Arnould (Jean-Léon), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Leporcq, promu.

2e tour (choix). M. François (Bernard-Edmond), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Madilhac, promu.

1er tour (ancienneté). M. Monjot (Philippe-Victor-Albert), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Maillard, promu.

2e tour (choix). M. Degranges (Jean-Jacques-Amédée-Marc), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Paumier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Argoud (Jean-Marie-Frédéric), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Dalet, promu.

2e tour (choix). M. Lechat (Claude-André-René), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Favin-Levêque, promu.

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er décembre 1952.)

3e tour (choix). M. Valette (Raymond-Marcellin-Pierre-Thomas), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Gazeau, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. Masquelier (Patrick-Marie-Joseph), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Chavane, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. Moisson (Jean-Hippolyte-Marie-Joseph), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Olivier, précédemment promu.

3e tour (choix). M. Aubé (Jean-François), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Hinden, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. Ferme (Marie-Jacques), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Jampierre, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. Gérard (Alain-René-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Arnault de la Ménardière, précédemment promu.

3e tour (choix). M. Amet (André-Marie-Achille), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Top, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. Olivier (Jacques-Pierre), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Villien de Gabolle, nommé ingénieur du génie maritime.

2e tour (ancienneté). M. Maitrier (Jean-Pierre-François), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Barnouin, décédé.

3e tour (choix). M. Martini (Henri-Emile-Marcel), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Fossorier, démissionnaire.

1er tour (ancienneté). M. Bally (Jacques-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Thouvenin, décédé.

2e tour (ancienneté). M. Riffaud (Claude-Jean), du port de Rochefort, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Caer, nommé professeur d'hydrographie.

3e tour (choix). M. Hiéronimus (Jean-Robert-Amédée), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Tréhard, nommé professeur d'hydrographie.

1er tour (ancienneté). M. Gérard (Joseph-Victor-René-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Delcourt, promu.

2e tour (ancienneté). M. Murgue (Louis-Daniel-Jean-Stanislas), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Guibert, promu.

3e tour (choix). M. Balleyguier (Michel-Georges-Christian), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Cliquot, promu.

1er tour (ancienneté). M. Corneau (Henry-Marie-Victor), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Mariaux, promu.

2e tour (ancienneté). M. Lasserre (Pierre-Edouard-Jacques), du port de Rochefort, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Putz, promu.

3e tour (choix). M. Guigue (Maurice-Claude), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Dubois, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rauchet (Robert), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Prade, promu.

2e tour (ancienneté). M. Guibert (Pierre-Jean-Paul), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Marie, promu.

3e tour (choix). M. Marot (Maurice-André), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lasiet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Poucin (Maurice-Paul-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Le Roux, promu.

2e tour (ancienneté). M. Dezerot (Roger-Claude-Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Fourtery, promu.

3e tour (choix). M. Gouadon (Henri-François-Alphonse), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Valentin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Heuet (Michel-Elie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Nicolas, promu.

2e tour (ancienneté). M. Hervé (Jean-François), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Bonneteau, promu.

3e tour (choix). M. Lelièvre (François-Pierre-Ernest), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Calvet, promu.

1er tour (ancienneté). M. des Portes de La Fosse (Henri-François-Marie-Jacques), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Le Nézet, promu.

2e tour (ancienneté). M. Beauchard (Alain-Armand-Edouard), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Goursaud, promu.

3e tour (choix). M. Lejeune (Philippe-Jean-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Monsallegeon, promu.

1er tour (ancienneté). M. Beaufort (Albert-André-Maurice), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Faravel, promu.

2e tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. Ayeberry (Claude-François-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau de Vachon, promu.

3e tour (choix). M. Bovis (Pierre-Louis-Albert), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Foulon, promu.

1er tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. Voisard Jean-Michel-Bernard), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Chaveroche, promu.

2e tour (ancienneté). M. Caron (Christian-Yves-Gaston-Marie), du port de Lorient, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Cambier, promu.

3e tour (choix). M. Guillaume (Pierre-Jean-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Picard-Destelan, promu.

1er tour (ancienneté). M. Loyer (Michel-André-Jean-Marie-Joseph), du port de Lorient, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Pedel, promu.

2e tour (ancienneté). M. Chauvois (Philippe-Julien-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Isnard, promu.

3e tour (choix). M. Brac de la Perrière (Christian-Philippe-Jacques-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Derival, promu.

1er tour (ancienneté). M. Caneau (Bernard-Henri-Hippolyte), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Doppler, promu.

2e tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. Boyer (Bertrand-Charles-Marie-Edmond), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Giraud, promu.

3e tour (choix), M. Garnier (Patrice-Dominique-Raoul), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Azière, promu.

1er tour (ancienneté). M. Soulet (Maurice-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Arnould, promu.

2e tour (ancienneté). M. Gouva (René-Claude), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Français, promu.

3e tour (choix). M. Le Guen (Jacques-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Monjol, promu.

1er tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. Julien (André-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Degranges, promu.

2e tour (ancienneté). M. Pivet (Jacques-Paul-Max), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Argoul, promu.

3e tour (choix). M. Denis (François-Louis-Jacques), du port de Lorient, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lechat, promu.

1er tour (ancienneté). M. de Font-Réaulx (Etienne-Marie-Georges-Jean-Antoine), du port de Rochefort, en réalisation d'effectif.

2e tour (ancienneté). M. de Lambert des Champs de Morel (Marie-Jacques-André), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

3e tour (choix). M. Lafeuille (Jacques-Léon-Gérald-Marie), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Rambourg (Philippe-Jean-Charles-Marie), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

(A compter du 1er décembre 1952.)

Les ingénieurs mécaniciens principaux:

M. Vest (Charles-Victor), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Garnier, retraité.

M. le Goic (Louis-Léon), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Cassoly, retraité.

M. Laspougeas (Robert-Jean-Baptiste), du port de Rochefort, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Bardin, retraité.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er décembre 1952.)

2e tour (choix). M. Martin (Gabriel-Jean-Roger), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Castillon, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. Rossi (Jules-Jean-Aimé), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Brouillard, précédemment promu.

2e tour (choix). M. Caillot (Marcel-Charles-Léon), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Blanchier, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. Sagnial (Roger-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Graux, retraité.

2e tour (choix). M. Tor (Eugène-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Enault, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Rotteleur (Léon-Ferdinand), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Domeon, retraité.

C. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte.

(A compter du 1er décembre 1952.)

Les officiers principaux des équipages de la flotte:

M. Daumalin (Charles-Marie), du port de Lorient (fusilier), en réalisation d'effectif.

M. Ducos (Pierre-François), du port de Toulon (électricien), en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 1er décembre 1952.)

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte:

M. Saurel (Gaston-Jean), du port de Brest (torpilleur), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Mazure, placé en congé du personnel navigant de l'aéronautique.

M. Le Deunff (Pierre), du port de Brest (torpilleur), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Dupuis, retraité.

M. Kerdelhué (Pierre-Marie), du port de Brest (fusilier), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Daumalin, promu.

M. Goupil (Camille-Amédée-Adolphe), du port de Rochefort (mécanicien moteur d'avion), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Ducos, promu.

M. Thomas (Léon-Jean-Baptiste), du port de Brest (timonier), en réalisation d'effectif.

M. Baquillon (Joseph-Camille), du port de Toulon (mécanicien moteur d'avion), en réalisation d'effectif.

M. Pondaven (Gaston-René-Louis), du port de Brest (mécanicien), en réalisation d'effectif.

M. Nougue (Pierre-Marie-Auguste), du port de Toulon (mécanicien), en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er décembre 1952.)

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

2e tour (choix). M. Margot (Pierre-Marie), du port de Brest (mécanicien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Gourvès, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Saluden (François-Marie), du port de Brest (torpilleur), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Moullec, placé en congé de longue durée.

2e tour (choix). M. Rumeau (Jean-Henri-Paul), du port de Toulon (mécanicien volant), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Bihan-Faou, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Boridant (Yvon-Gaston), du port de Toulon (canonnier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Raimond, placé en congé de longue durée.

2e tour (choix). M. Sannac (Charles-Maurice), du port de Rochefort (mécanicien moteur d'avion), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Saurel, promu.

1er tour (ancienneté). M. Le Verzoz (Jean-Auguste), du port de Brest (mécanicien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Deunff, promu.

2e tour (choix). M. Paul (Jean-Henri-Marie), du port de Brest (mécanicien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Kerdelhué, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rommel (Henri), du port de Cherbourg (fusilier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Goupil, promu.

2e tour (choix). M. Buhot-Launay (Hyacinthe), du port de Brest (pilote d'aviation), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Thomas, promu.

1er tour (ancienneté). M. Floch (Joseph), du port de Brest (infirmier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Baquillon, promu.

2e tour (choix). M. Le Goff (Maurice-Alexis), du port de Lorient (fusilier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Pondaven, promu.

1er tour (ancienneté). M. Blons (Ernest-Jean), du port de Brest (mécanicien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Nougue, promu.

2e tour (choix). M. Mattéi (Antoine-Léonard), du port de Toulon (canonnier), en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Blanc (Marius-Elie-Eugène), du port de Toulon (mécanicien), en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Basset (François-Emile-Léon), du port de Brest (transfiliste), en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Molina (Ernest-Vincent-Joseph), du port de Bizerte (canonnier), en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Rivier (François-Jean-Pierre-Marie), du port de Brest (fourrier), en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Gestin (Joseph), du port de Brest (timonier), en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Hamilton de la Roche (Joseph), du port de Brest (infirmier), en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Poitier (René), du port de Rochefort (mécanicien volant), en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Crenn (Jean-François-Marie), du port de Brest (pilote de la flotte), en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Guyomard (Louis), du port de Brest (radiotélégraphiste), en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Goasguen (Jean-Marie), du port de Brest (fourrier), en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er décembre 1952.)

M. le maître principal canonnier Farchon (Auguste-Louis-Ange), mle 957-B-35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Margot, promu.

M. le maître principal pilote d'aviation Gavaud (Roland-Léon), mle 54-L-35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Saluden, promu.

M. le maître principal mécanicien moteur d'avion Bigolet (Louis), mle 4540-T-35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Rumeau, promu.

M. le maître principal détecteur Bescont (François-Marie), mle 2652-B-30, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Boridant, promu.

M. le maître principal mécanicien électricien d'équipement d'avion Le Bris (Emile-Yves-Pierre), mle 1530-B-33, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Sannac, promu.

M. le maître principal mécanicien électricien d'équipement d'avion Caris (Victor-Jean-Marie), mle 2122-C-33, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Le Verzoz, promu.

M. le maître principal de manœuvre Berrest (Gustave-Emile-Gaston), mle 885-B-31, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Paul, promu.

M. le maître principal canonnier Abgrall (Alain-Marie), mle 3258-B-29, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Rommel, promu.

M. le maître principal de manœuvre Gélard (Yves), mle 260-B-31, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Buhot-Launay, promu.

M. le maître principal mécanicien moteur d'avion Tessier (Paul-Louis), mle 1764-L-35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Floch, promu.

M. le maître principal pilote d'aviation Nicolas (Pierre), mle 805-B-37, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Le Goff, promu.

M. le premier maître mécanicien Cloch (Jean), mle 1371-B-28, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Blons, promu.

M. le premier maître fourrier Landos (Charles-Georges-Edouard), mle 584-T-30, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Mattéi, promu.

M. le premier maître électricien d'artillerie Steck (Marc-Eugène), mle 1569-T-35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Blanc, promu.

M. le premier maître mécanicien Carabs (Louis-Pierre-Laurent), mle 1235-B-32, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Basset, promu.

M. le premier maître fourrier Stéphan (Corentin), mle 250-B-34, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Molina, promu.

M. le premier maître fourrier Kersaudy (Lucien), mle 794-B-35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Rivier, promu.

M. le premier maître mécanicien d'avion Collet (Désiré-Joseph), mle 4172-L-37, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Gestin, promu.

M. le premier maître mécanicien Calendini (Jean-Félix), mle 4728-T-37, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Hamilton de La Roche, promu.

M. le premier maître pilote d'aviation Herman (André), mle 159-C-37, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Poitier, promu.

M. le premier maître mécanicien moteur d'avion Croisier (Fernand-Louis-Léon), mle 4856-C-35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Crenn, promu.

M. le premier maître pilote d'aviation Règne (René-Jean), mle 1743-T-38, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Guyomard, promu.

M. le premier maître timonier Léostic (Henri), mle 2111-B-32, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Goasguen, promu.

M. le premier maître pilote d'aviation Méchineau (Henri-Alphonse-Marie), mle 4121-C-33, en réalisation d'effectif.

M. le premier maître timonier Le Goff (Jean), mle 913-B-36, en réalisation d'effectif.

M. le premier maître pilote d'aviation Villemur (Marcel-Eugène), mle 1307-R-37, en réalisation d'effectif.

M. le premier maître timonier Evain (Marcel-Joseph), mle 562-L-32, en réalisation d'effectif.

M. le premier maître électricien d'artillerie Nicolini (Jean-Constant), mle 703-C-37, en réalisation d'effectif.

Décret du 12 décembre 1952 portant promotion et nomination d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 12 décembre 1952:

Sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale, pour compter du 1er décembre 1952:

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Guérard (P.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Brocard, retraité.

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale Capdeville (B.-M.-L.-A.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Labro, retraité.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale Mesnil (G.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Capdeville, maintenu en service détaché.

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.

M. l'ingénieur principal Guiot (M.-G.-C.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Guérard, promu.

M. l'ingénieur principal Doireau (M.-Y.-L.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Mesnil, promu.

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur de 1re classe Benassy (J.-C.-C.) (1), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Guiot, promu.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales, pour compter du 1er décembre 1952:

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Boutouiller (J.-F.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Lazard, retraité.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Lefèvre (R.-A.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Tallon, retraité.

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

1er tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Jolie (A.-L.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Boutouiller, promu.

2e tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Gohel (M.-O.-A.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Lefèvre, promu.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Guérin (P.-J.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Fouron, retraité.

1er tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Baille (M.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Stefani, décédé.

2e tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Clert (M.-Y), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Guennegan, placé en congé.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales, pour compter du 1er décembre 1952:

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales.

M. Labat (François-Pierre), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: électricité, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Jolie, promu.

(1) Figure au tableau d'avancement.

M. Golhen (René-Jean-Fernand), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: électricité, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Gohel, promu.

M. Hermitte (Paul-Joseph), agent technique de 2e classe de l'artillerie navale, spécialité: artillerie, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Guérin, promu.

M. Lorleach (Paul-Marie), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: électricité, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Baille, promu.

M. Carlou (Jean-Marie), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: coque, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Clert, promu.

Sont promus dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux, pour compter du 1er décembre 1952:

Au grade d'officier en chef.

M. l'officier d'administration principal Grall (A.-M.-J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier en chef d'administration Cueff, retraité.

Au grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe Daumas (G.-E.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Grall, promu.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

(Tour ancienneté.) M. l'officier d'administration de 2e classe Le Vagueresse (R.-G.-L.) (1), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Daumas, promu.

Est nommé dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux, pour compter du 1er décembre 1952:

Au grade d'officier d'administration de 2e classe des directions de travaux.

M. Le Gros (Fernand), stagiaire d'administration, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Le Vagueresse, promu.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Décret du 13 décembre 1952 portant nomination d'officiers de réserve.

Par décret en date du 13 décembre 1952, sous réserve que leur nomination ne leur ouvre droit à la solde du grade de sous-lieutenant que pour compter du jour où ils serviront en situation d'activité avec ce grade, sont nommés sous-lieutenants de réserve:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Les sergents:

(Pour compter du 1er octobre 1950.)

Simonin (Gaston).

(Pour compter du 12 décembre 1950.)

Pinsolle (Claude).

(Pour compter du 18 octobre 1951.)

Bougnoux (Jean-Albert-Lucien).
Arnaud (Joseph-Jean-Marie).
(Pour compter du 16 avril 1952.)
Boibouvier (Gérard-Pierre-Louis).

Arme blindée et cavalerie.

Le maréchal des logis:

(Pour compter du 18 octobre 1951.)

Merle (Marie-Christian-Achille).

Artillerie.

Le maréchal des logis:

(Pour compter du 16 octobre 1951.)

Maffard (Désiré-Louis).

Train.

Le maréchal des logis:

(Pour compter du 1er avril 1951.)

Bailliet (Jacques).

Services des matériels « subdivision Artillerie »

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Le maréchal des logis:

(Pour compter du 18 octobre 1951.)

Siguier (Yvan).

L'aspirant:

(Pour compter du 1er novembre 1952.)

Allenne (Jacques-François-Pierre).

Décret du 13 décembre 1952 portant nomination dans les cadres (armée de terre, réserve).

Par décret du 13 décembre 1952, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve les élèves officiers de réserve du premier contingent de la classe 1952 dont les noms suivent:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1952.)

A. — *Issus de la P. M. S.*

Ecole d'application de l'infanterie de Saint-Maixent.

Arnedo (René-Fernand), classe 1948, Marseille 20800.
Tessier (Marius-Ange), classe 1951, Rennes 35123.
Antonne (Bernard-Paul), classe 1948, Paris 51280.
Deroche (Paul-Louis), classe 1951, Marseille 21893.
Dufour (Jacques-François), classe 1951, Marseille 25161.
Jomeau (Georges), classe 1948, Poitiers 11695.
Gueury (Francis), classe 1950, Paris 10316.
Petit (Pierre), classe 1946, Paris 11722.
Mignon (Pierre-Louis), classe 1948, Paris 37559.
Grand (Guy-Aubin), classe 1949, Marseille 4719.
Roth (Ernest), classe 1946, Strasbourg 671903.
Manet (Jean-Jacques), classe 1947, Valenciennes 10791.

Ecole de sous-officiers de Cherchell.

Daniel (Pierre-Jean-Marie), classe 1950, Rennes 22763.

B. — *Liés par contrat ou ayant accompli six mois de service dans un corps de troupe.*

Ecole d'application de l'infanterie de Saint-Maixent.

Thuillier (Claude), classe 1949, Paris 2709.
Callegue (Georges), classe 1947, Valenciennes 1081.
Seidenbinder (Michel-Henri), classe 1948, Lyon 25350.
Giraud (Jacques), classe 1950, Paris 51491.
Loth (Raymond-Louis), classe 1951, Nancy 12658.
Lapouille (Jean-Marie), classe 1951, Valenciennes 7014.
Petibon (Guy-Jean-Louis), classe 1950, Paris 13379.
Lefevre (Jean-Jacques), classe 1947, Paris 519.
Comeaud (Michel-Henri), classe 1950, Dijon 17799.
Moulon (Jean-Paul), classe 1950, Poitiers 21021.
Paitre (Michel), classe 1950, Marseille 21091.
Delalle (Jean), classe 1950, Paris 16006.
Hertzog (Roger-Xavier), classe 1950, Strasbourg 8651.
Charles (Etienne-Marie), classe 1949, Valenciennes 11531.
Malfroid (Aimé-Gaston), classe 1949, Dijon 1110.
Palisson (Pierre-Robert), classe 1950, Paris 25686.
Mouze (Jean-Marie), classe 1950, Paris 43311.
Micalef (Christian-Gilbert), classe 1951, Tunis 1028.
Chauveau (Henri-Emile), classe 1950, Dijon 13376.
Chassaing (Jean-Joseph), classe 1948, Poitiers 33705.
Allemand (Jean-Joseph), classe 1948, Lyon 29621.
Thoores (Roger-Lucien), classe 1949, Valenciennes 10109.
Wiart (Germain-Victor), classe 1948, Valenciennes 9889.
Massacrier (Claude-Georges), classe 1949, Dijon 15319.
Malbrunot (Pierre), classe 1948, Lyon 21682.
Letouzey (Jean), classe 1946, Rennes 22280.
Le Goaziou (François), classe 1950, Rennes 11254.

Ecole de sous-officiers de Cherchell.

Marlon (René-Lucien-Marie), classe 1951, Paris 55223.
Patin (Jean-Paul), classe 1950, Paris 69864.
Genot (Jean-Désiré-Marcel), classe 1950, Paris 68836.
Thery (Daniel-René), classe 1948, Lyon 7977.
Aubry (Louis-Henri-Joseph), classe 1950, Rennes 11729.
Bolnot (Guy-René-Simon), classe 1951, Dijon 18005.
Cachelou (Henri-Gaëtan-Georges), classe 1950, Paris 37847.
Lauilhe (André-Jacques), classe 1950, Toulouse 24792.
Lecue (Alain-Pierre-Marcel-Dominique), classe 1949, Alger 396.
Bury (Robert-Marcel), classe 1951, Tunisie 284.

Arme blindée. — Cavalerie.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1952.)

A. — *Issus de la P. M. S.*

Ecole d'application de l'arme blindée et de la cavalerie de Saumur.

Sauvel (Dominique-Tony-Pierre), classe 1946, Paris 8723.
Dhellemmes (André-Paul-Marie), classe 1952, Valenciennes 59117-16.
Merillon (Jean-Marie-Gaston), classe 1946, Paris 8107.
Stevenard (Raymond-Henri-Joseph), classe 1947, Valenciennes 9966.
Ismard (Jean-Claude), classe 1948, Paris 42046.

B. — *Liés par contrat ou ayant accompli six mois de service dans un corps de troupe.*

Ecole d'application de l'arme blindée et de la cavalerie de Saumur.

Mendiharat (Jean-Marie-François), classe 1948, Toulouse 12930.
Chapel (Jean-Baptiste-Bernard), classe 1948, Lyon LM 417.
Rousseau (Georges-Louis), classe 1949, Paris 29525.
Jauffret (Jacques-Marie-Claude), classe 1948, Paris 43236.
Penot (Hubert-Robert-Augustin), classe 1951, Paris 49227.
Auge (Serge-Alphonse-Charley), classe 1950, Toulouse 4155.
Bourret (Félix-Aimé), classe 1949, Lyon 6612.
Hennechard (Jean-Jacques-François), classe 1949, Paris 5503.
Boutet (Jean-Adrien), classe 1949, Paris 42515.
Lemercier de Maisoncelle-Vertille de Richemont (Jean-Marie-Pierre), classe 1950, Poitiers 21968.
Raulet (Jean-Claude), classe 1951, Paris 19465.
Pittaluga (Georges-Raoul-Robert), classe 1951, Marseille 27145.
Fraissinet (Gérard-François-Guy-Marc), classe 1949, Marseille 3161.
Lherault (Jean-Paul), classe 1951, Paris 35532.
Leblond (Jacques-Alphonse-Alexandre), classe 1949, Paris 59176
Houdart (Philippe-Jean-Marie), classe 1950, Paris 29230.
Germe (François-Jean-Marie), classe 1951, Valenciennes 19121.
Charoyre (Philippe-Pierre-Robert-Auguste), classe 1949, Paris 7823.
Gillot (Jean-Marie-François-André), classe 1950, Paris 2161.
Clair (Jean-Georges-Lucien), classe 1949, Paris 25161.
Fresse (Paul-Pierre), classe 1949, Paris 7896.
Chopin (Guy-René-André), classe 1949, Paris 18627.

Ecole de l'arme blindée et de la cavalerie d'Alger.

Cenac (Jacques-François), classe 1950, Alger 1961.
Thomas (Francis-Joseph-Lucien), classe 1946, Alger 2719.
Casoli (Antoine-Jean-Baptiste-Pierre), classe 1948, Marseille 8169.
Duquesnoy (Jean-Louis), classe 1950, Paris 27225.
Etienne (Henri-Pierre-Joseph), classe 1950, Marseille 3196.
Hirtz (Claude-André), classe 1950, Paris 20381.
Robert (Jacques-Frédéric), classe 1948, Alger 1618.

Artillerie.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1952.)

A. — *Issus de la P. M. S.*

Ecole d'application de l'artillerie.

Nerat de Lesguise (Marcel), classe 1948, Rabat 629.
Roumaneix (Marcel-André-Henri), classe 1948, Paris 8567.
Claude (Bernard-Camille), classe 1950, Nancy 17106.
Simonet (André-Jean-Louis), classe 1950, Valenciennes 23039.
Alirol (René-Antoine), classe 1950, Lyon 8815.

Ecole de spécialisation de l'artillerie antiaérienne de Nîmes.

Courcieras (Jacques-Raymond), classe 1950, Valenciennes 53740.
Boccard (Roger-Louis), classe 1949, Lyon 30925.
Bossavy (Pierre-Laurent-Louis), classe 1949, Paris 23114.

B — *Liés par contrat ou ayant accompli six mois de service dans un corps de troupe.*

Ecole d'application de l'artillerie.

Larquier (Jean-Claude-Pierre-Octave), classe 1946, Poitiers 718.
Ronfet (Daniel-Robert), classe 1950, Paris 33021.
Bidon (Gilbert-Paul-Louis), classe 1951, Lyon 38118.
Bossard (Louis-Constant-Henri-Marie), classe 1951, Rennes 32216.
Cormier (Paul-Jean-Jules), classe 1948, Poitiers 3708.
Chappuis (Roger), classe 1950, Paris 34213.
Lecocq (Jacques-Edmond-Georges), classe 1948, Valenciennes 27285.
Garnier (Gérard-Henri-Jean), classe 1947, Paris 45136.
Meley (Henri-Claude), classe 1951, Lyon 18680.
Laborde (Michel-Emile), classe 1950, Paris 62099.
Casanova (Paul), classe 1949, Marseille 13182.
Renaud (Pierre-Raymond), classe 1948, Poitiers 18907.
Coltanceau (Jean-Pierre), classe 1947, Alger 262.

Berthelemy (Jean-Raymond-Etienne), classe 1951, Paris 53177.
Colle (Marcel), classe 1948, Paris 59047.
Petit (Jacques-Marie-Louis), classe 1948, Dijon 11971.
Gougis (Charles-Henri-Michel), classe 1946, Paris 43861.
Mercier (Guy-Florent-Célestin), classe 1948, Valenciennes 1281.
Lambert (Claude), classe 1947, Paris 31916.
Bournot (Claude-Marie-Victor), classe 1951, Nancy 5830.
Genin (René-Stéphane), classe 1949, Dijon 30905.
Legrand (Roger-Eugène-Arthur), classe 1946, Valenciennes 27547.
Miquel (Claude-Edmond), classe 1947, Tunis 717.
Labbens (Paul-Gustave-Henri), classe 1950, Valenciennes 15096.
Le Duc (Claude-Aimé-Maurice), classe 1947, Paris 33985.
Kerfanto (Michel-Pierre), classe 1946, Rennes 9549.
Mossmann (Claude), classe 1950, Strasbourg 5848.
Imbeaux (Edouard-Henri-Adrien), classe 1949, Nancy 12630.
Rusuit (François-Marie-Joseph), classe 1947, Rennes 18807.
Pelisson (Henri-Joseph-Abel), classe 1949, Lyon 28098.
Regnier (Mathieu-Philippe-Jérôme), classe 1947, Paris 16768.
Espare (Roger-Marcel), classe 1950, Poitiers 14398.
Chaussin (Lucien-Marcel-René), classe 1950, Lyon 21734.
Drouet (Marc), classe 1948, Nancy 9175.
Sirvin (André-Paul), classe 1946, Paris 46931.
Allanic (Guy), classe 1951, Rennes 30094.
Floryn (Charles-Désiré-Gabriel), classe 1949, Valenciennes 15075.
Joubert (Pierre), classe 1950, Poitiers 9128.
Angibeaud (Claude-Jean), classe 1951, Paris 54187.
Herlet (Oscar-François-Gaston), classe 1949, Valenciennes 28726.
Desforges (Xavier-Marie-François), classe 1950, Paris 11121.
Ranson (Henry-Georges), classe 1950, Valenciennes 3302.
Ronan (Jules-Léon), classe 1949, Valenciennes 12004.

Ecole de spécialisation de l'artillerie antiaérienne.

Morange (Gérard-Philippe-Jean), classe 1951, Valenciennes 18310.
Manon (Jack-Clotaire), classe 1949, Paris 51240.
Delettre (Claude-René-Jacques), classe 1950, Paris 9325.
Jacques (Bernard-Marie-Auguste), classe 1951, Strasbourg 10977.
Favre (Serge-Jean), classe 1951, Lyon 21357.
Dalesme (Jacques-Etienne), classe 1949, Poitiers 31434.
Pulles (Henri-Georges-Emile), classe 1947, Toulouse 21991.
Puech (Marcel-Célestin-Frédéric), classe 1947, Toulouse 22586.

Train.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1952.)

A. — *Issus de la P. M. S.*

Ecole d'application du train à Tours.

Jean (André-Paul), classe 1949, Marseille 18623.
Tallet (Francis-Ambroise), classe 1949, Poitiers 14615.
Bocognano (Paul-Louis-Jean), classe 1949, Tunis 178.

B. — *Liés par contrat ou ayant accompli six mois de service dans un corps de troupe.*

Hardy (Guy-Raymond-Henri), classe 1950, Poitiers 661.
Van Haecke (Maurice-René), classe 1949, Valenciennes 12953.
Miraillet (Henri), classe 1951, Lyon 1704.
Bourdin (Jean-Narcisse), classe 1950, Paris 23791.
Maussion (Pierre-Alfred), classe 1949, Paris 11493.
Fonseca (Pierre), classe 1950, Valenciennes 10770.
Boudier (Michel), classe 1950, Paris 63043.
Biret (Yves-Marc), classe 1951, Poitiers 22505.
Mathieu (Jean-Henri-Alfred), classe 1951, Paris 26605.
Maillard (Michel-Georges), classe 1949, Valenciennes 20795.
Sauzede (Edouard-Etienne), classe 1948, Marseille 11814.
Mortaigne (Alain-Georges), classe 1951, Valenciennes 18877.
Marsanne (Pierre-Léon-Paul), classe 1951, Lyon 27639.
Pansu (Georges-Louis), classe 1949, Paris 11703.
Potier (Marcel-Clément), classe 1951, Rennes 35452.
Romefort (Patrice-Guillaume), classe 1951, Rennes 24899.
Chenot (Adrien-Henri), classe 1950, Paris 63071.
Bourgois (Bertrand-Marie-Jean), classe 1951, Valenciennes 12148.
Anselmet (Roger-Paul), classe 1949, Marseille 3834.
Labaye (Bernard-Jean), classe 1949, Constantine 20021.
Faurie (Lucien), classe 1950, Poitiers 30327.

Transmissions.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1952.)

A. — *Issus de la P. M. S.*

Annexe de l'école d'application des transmissions de Sète.

Gauthier (Gérard-Georges), classe 1950, Paris 11190.
Courtier (Jean-Paul-Charles-Louis), classe 1948, Paris 23635.
Vicario (Edmond-Antoine-Louis), classe 1951, Lyon 33768.
Lecaille (Jean-Louis-Paul), classe 1951, Valenciennes 25699.

B. — *Liés par contrat ou ayant accompli six mois de service dans un corps de troupe.*

Annexe de l'école d'application des transmissions.

Daniel (Gérard-Jean), classe 1949, Marseille 14360.
Sauterey (Raymond-André), classe 1951, Rennes 3176.
Quéret (Jean-Philibert), classe 1946, Lyon 23684.
Capelle (Hugues-Jean-Bernard), classe 1950, Toulouse 8562.
Vedie (Bernard-Raymond), classe 1950, Paris 6315.
Bérard (Maurice-Albert-Emile), classe 1951, Nancy 13540.
Barbier (Charles-Henri-Octave), classe 1948, Lyon 8491.
Demarly (Yves), classe 1947, Valenciennes 10983.
Gaudin (Michel-Jean-Pierre), classe 1950, Valenciennes 14878.
Pin (Claude-Albert), classe 1948, Paris 41382.
Liebens (Eugène-Julien), classe 1950, Valenciennes 18040.
Couesnon (Bernard-André), classe 1951, Paris 688.
Acker (Roland-Raymond), classe 1950, Nancy 12246.
Huard (Georges-Marius-Yves), classe 1947, Paris 36310.
Ducluzaux (André-Marie-Pierre-Henri), classe 1949, Paris 53538.
Thiriet (Claude-Robert-Ferdinand), classe 1947, Paris 38072.
Faivre (Claude-Maurice), classe 1946, Nancy 1771.
Coquin (Jacques-René-Georges), classe 1950, Poitiers 2985.
Mitlon (Paul-René-Yves-Jean), classe 1949, Paris 30867.
Paquesoone (Jean-Claude-Louis), classe 1950, Valenciennes 14938.
Monfort (Pierre-Jacques), classe 1947, Rennes 18926.
Bucher (Michel-Joseph-Benoît), classe 1950, Paris 11880.
Margueron (Roger-Pierre), classe 1951, Dijon 19809.
Brunaux (Jean-René-Henri), classe 1951, Valenciennes 12055.
Radisson (Georges-Louis-Marie-René), classe 1950, Lyon 31418.

Annexe en Afrique du Nord de l'école d'application des transmissions.

Anthonioz (Jacques-René-Hippolyte), classe 1951, Paris 25530.
Baudoin (Jean-Henri-Pierre), classe 1949, Tunis 116.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1952.)

A. — *Issus de la P. M. S.*

Ecole d'application de l'infanterie de Saint-Maixent.

Bouille (Jean-Philippe), classe 1950, Paris 3198.

Ecole d'application du train de Tours.

Duler (Dominique), classe 1950, Valenciennes 47191.

B. — *Liés par contrat ou ayant accompli six mois de service dans un corps de troupe.*

Ecole d'application de l'infanterie de Saint-Maixent.

Hordesseaux (Jean-Roger), classe 1951, Paris 39837.
Kerandel (Jean-Alain), classe 1950, Rennes 20689.
Riboulet (Serge-Jules), classe 1951, Lyon 13271.
Marsot (André-Edmond), classe 1951, Dijon 17417.
Guinot (Jean-Lucien), classe 1951, Paris 58211.
Broussot (Joseph), classe 1947, Rennes 54263.
Vachter (Michel-Pierre), classe 1949, Paris 23315.

Ecole de sous-officiers de Cherchell.

Jecker (Pierre-Dominique), classe 1951, Paris 62266.
Labaste (Paul), classe 1949, Paris 5044.

Infanterie (engins blindés coloniaux).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1952.)

Liés par contrat ou ayant accompli six mois de service dans un corps de troupe.

Ecole d'application de l'armée blindée, cavalerie Saumur.

Vilcot (René), classe 1951, Paris 18969.
Clamens (Gérard-Jean-Maurice), classe 1948, Poitiers 30393.

Infanterie (corps des télégraphistes coloniaux).

Liés par contrat ou ayant six mois de service à accomplir dans un corps de troupe.

Annexe de l'école d'application des transmissions de Sète.

Carriere (Michel-Georges-Paul), classe 1948, Toulouse 12528.
Dayde (Robert-Alphonse-Paul), classe 1949, Toulouse 21614.

Artillerie.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1952.)

A. — *Issus de la P. M. S.*

Ecole d'application de l'artillerie.

Gauthier (Roger-Emmanuel), classe 1952, Rennes 22451.

B. — *Liés par contrat ou ayant accompli six mois de service dans un corps de troupe.*

Ecole d'application de l'artillerie.

Amsler (Lucien-Claude-François), classe 1949, Paris 35269.

Ecole de spécialisation de l'artillerie antiaérienne de Nimes.

Caimes (Gilbert-Raoul-Pierre), classe 1951, Toulouse 7176.

Génie.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1952.)

A. — *Issus de la P. M. S.*

Ecole d'application du génie.

d'Auzac de Lamartine (Gérard-Xavier), 31e régiment du génie.
Hardi (Louis-Serge), 5e régiment du génie.
Dollfus (Michel-René), E. A. G. Angers.
Bozonnet (Marcel-Joseph), 10e régiment du génie.
Blanc (Roger-Jean), E. A. G. Angers.
Soulet (Jean-André), 25e bataillon du génie.

Remises de débets.

Par arrêté interministériel du secrétaire d'Etat à la marine et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 28 novembre 1952, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Dilasser (Francis), née Le Meur (Louise), demeurant au bourg de Pleuret (Côtes-du-Nord), de la somme de 137.467 F restant due sur celle de 174.137 F dont elle est redevable envers l'Etat pour trop-perçu de délégation.

Par arrêté interministériel du secrétaire d'Etat à la marine et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 28 novembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Cuvillon (Raymond), domicilié 54, rue Rouget-de-Lisle, à Liévin (Pas-de-Calais), de la somme de 27.105 F sur un débet initial de 54.072 F dont il est redevable envers l'Etat pour trop-payé de délégation de solde et dette d'habillement.

Par arrêté interministériel du secrétaire d'Etat à la marine et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 28 novembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Jougiard (Xavier), domicilié 52, Grande-Rue, à Briançon (Hautes-Alpes), sous réserve d'un versement de 5.013 F, de la somme de 10.027 F dont il a été constitué débiteur envers l'Etat pour trop-payé de solde et de délégation de solde.

Par arrêté interministériel du secrétaire d'Etat à la marine et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 3 décembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Lemaître (Moïse), domicilié à Fécamp (Seine-Inférieure), 92, rue d'Etretat, sous réserve d'un versement de 7.000 F, de la somme de 23.057 F dont il reste redevable envers l'Etat pour trop-payé de délégation de solde, trop-payé de solde et dette d'habillement.

Par arrêté interministériel du secrétaire d'Etat à la marine et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 3 décembre 1952, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Dreanno et aux ayants-droit de M. Dreanno (Joseph), domiciliés à Locmiquelic (Morbihan), de la somme de 20.719 F dont ils ont été constitués débiteurs envers l'Etat.

Ajustement des recettes et des dépenses du budget annexe des fabrications d'armement.

Par arrêté interministériel du 16 décembre 1952, il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre du budget annexe des fabrications d'armement pour l'exercice 1952, un crédit supplémentaire de 2.835.105.000 F, applicable au chapitre 900I : « Travaux neufs équipement ».

Les évaluations de recettes du budget annexe des fabrications d'armement sont majorées d'une somme de 2.835.105.000 F au titre de la ligne n° 1030 : « Prélèvements sur les fonds d'amortissement ».

Liste des officiers de réserve admis dans le service d'état-major.

Par décision du 8 décembre 1952, à la suite des stages effectués au cours de l'année 1951-1952, les officiers de réserve dont les noms suivent sont admis dans le service d'état-major (spécialistes du chiffre).

Ces officiers sont mutés, pour administration, à l'état-major de la région militaire ou de la division désignée ci-après :

ETAT-MAJOR DE LA 1re REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le lieutenant Lesage (Albert-Francis-Alexandre), subdivision de Paris.

M. le sous-lieutenant Dedoyard (Roger-Jean-Mathieu), subdivision de Paris.

Train.

M. le capitaine Henrion (Pierre-Louis-Henri), subdivision de Versailles.

M. le lieutenant Peuvion (André-Léon-Emile), subdivision de Paris.

Transmissions.

M. le sous-lieutenant Dumas (Jean-Théodore-Daniel), subdivision de Paris.

Infanterie coloniale.

M. le capitaine Dutartre (Pierre-Louis-Raymond), subdivision de Paris.

ETAT-MAJOR DE LA 2e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine Vilcoq (Jacques-Siméon-Marie), subdivision de Lille.

ETAT-MAJOR DE LA 3e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine Boucault (Gaston-Jean-Léon), subdivision de Nantes.

M. le lieutenant Loudes (Jean-Jacques-Léon), subdivision de Nantes.

M. le sous-lieutenant Lévêque (Fernand-Joseph-Jules-Marie), subdivision de Nantes.

M. le sous-lieutenant Cosson (Yves-Marcel-Jules), subdivision de Nantes.

Artillerie.

M. le capitaine Percher (Gérard-Marie-Paul-Jean), subdivision de Nantes.

M. le lieutenant Robert (Elie-Yves-Marie), subdivision de Nantes.

M. le lieutenant Beauchamp (Eugène-Edouard), subdivision de Nantes.

M. le sous-lieutenant Binet (Michel-Louis-Léon-René), subdivision de Nantes.

Infanterie coloniale.

M. le lieutenant Le Saux (Jean), subdivision de Vannes.

M. le lieutenant Jammet (Marcel-Henri), subdivision de Vannes.

ETAT-MAJOR DE LA 4e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine Beyssières (René-Louis), subdivision de Bordeaux.

Artillerie.

M. le capitaine Thomassin (René-Bernard-Romain), subdivision de Poitiers.

Infanterie coloniale.

M. le lieutenant Tessier (Roger-Marcel-Léon), subdivision d'Angoulême.

ETAT-MAJOR DE LA 5e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le lieutenant Maurel (Jean-Elie-Paul), subdivision d'Albi.

ETAT-MAJOR DE LA 7e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine Simonnin (Georges-Charles-Aimé), subdivision de Besançon.
M. le sous-lieutenant Marchandiau (Georges), subdivision de Dijon.

Artillerie.

M. le sous-lieutenant Gaultier (Pierre-Louis), subdivision de Nevers.

Infanterie coloniale.

M. le lieutenant Negrerie (Jean-Denis-Basile), subdivision de Besançon.

ETAT-MAJOR DE LA 9e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le lieutenant Codaçioni (Louis-Maurice-Emile), subdivision de Marseille.
M. le lieutenant Simoneau (Henri-Jean-Victor), subdivision de Marseille.
M. le sous-lieutenant Fonta (Laurent-Auguste), subdivision de Marseille.

ETAT-MAJOR DE LA 10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

Infanterie.

M. le lieutenant Scotti (Roger), division d'Alger.

Liste des officiers de réserve admis dans le service militaire des chemins de fer.

Par décision en date du 8 décembre 1952, à la suite des stages de formation effectués à Tours (du 9 au 21 juin, du 1er au 13 septembre 1952) et à Alger (du 11 au 25 septembre 1952), les officiers de réserve dont les noms suivent sont admis dans le service militaire des chemins de fer.

Ces officiers sont mutés pour l'administration à l'état-major de la région militaire ou du commandement supérieur, ou de la division désignés ci-après:

ETAT-MAJOR, 1re REGION MILITAIRE

Infanterie.

Les lieutenants:

MM. Boudet (Paul-Marie), subdivision de Versailles.
Claverie (Georges-Emile-Léon), subdivision de Paris.
Fabre (Paul-Henri-Fernand), subdivision de Paris.
Rageot (Fernand-Victor-Guy), subdivision de Paris.
Tual (Léo-Marie-Joseph-Edouard), subdivision de Paris.

Les sous-lieutenants:

MM. Achard (Pierre-Edmond-Charles), subdivision de Versailles.
d'Agier de Rufosse (Louis-Jean-Gaston), subdivision de Versailles.
Aupetit (Lucien-Pierre), subdivision de Versailles.
Baron (Joseph-Louis-Jean), subdivision de Paris.
Belhomme (Pierre), subdivision de Versailles.
Bigot (André-Pierre-Jean), subdivision de Versailles.
Bigot (Roger-Léon-Louis), subdivision de Paris.
Bonnin (Maurice-Paul), subdivision de Versailles.
Carriol (Charles-Adolphe), subdivision de Versailles.
Chambon (André-Charles-Marie-Paul), subdivision d'Orléans.
Delcour (Edouard-Robert), subdivision de Versailles.
Guillaume (Robert-Julien), subdivision de Versailles.
Guillaud (Roland-Victor-Léon), subdivision de Chartres.
Herpe (Louis-Marie), subdivision de Versailles.
Hourlier (Roger-Jean), subdivision de Versailles.
Le Coroller (Bénony-Adrien), subdivision de Versailles.
Lucas (William-René), subdivision de Versailles.
Pepin (Jean-Charles-Gaston), subdivision de Paris.
Praquin (Jacques-Edouard-Gabriel), subdivision de Versailles.
Renhas (Jean-Marie-Ange-Philippe), subdivision de Versailles.
Richard (Raymond-Louis), subdivision de Chartres.
Rouquier (Marcel-Germain-Henri), subdivision de Chartres.
Sauvet (André-Pierre-Paul), subdivision de Versailles.
Tailliez (Léon-Alphonse), subdivision de Paris.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Michaux (Camille-Louis-Etienne), subdivision de Paris.

Artillerie.

Les lieutenants:

MM. David (Marcel-Pierre), subdivision de Paris.
Sellier (Robert-Jean), subdivision de Paris.

Les sous-lieutenants:

MM. Baroin (Marcel-Emile), subdivision de Versailles.
Cailletaut (Henri-Lucien), subdivision de Versailles.
Cayla (Louis-Henri), subdivision de Chartres.
Garnier (Alexis-Marie-Joseph), subdivision d'Orléans.
Lefranc (François-Michel-Victor), subdivision d'Orléans.
Peschard (Louis-Raymond-Clovis), subdivision de Versailles.

Train.

M. l'aspirant Schilling (Mario), subdivision de Paris.

Transmissions.

M. le sous-lieutenant Veinat (Paul-René-Albert), subdivision d'Orléans.

Génie.

Les capitaines:

MM. Campagnac (Robert-Jean-Charles), subdivision de Paris.
Robertin (Jacques-Israël), subdivision de Paris.

M. le lieutenant Breton (Raymond-Emile), subdivision de Versailles.

Les sous-lieutenants:

MM. Collignon (Pierre-Emilien), subdivision de Versailles.
Fol (Robert-Eugène), subdivision d'Orléans.
Rabiant (Laurent), subdivision de Versailles.

Infanterie coloniale.

Les lieutenants:

MM. Gibert (Clément-Joseph-Etienne), subdivision de Versailles.
Steadman (Georges-Henri), subdivision de Paris.

Les sous-lieutenants:

MM. Malbert (Gaston), subdivision de Versailles.
Novion (André-Louis-Joseph), subdivision de Chartres.

Artillerie coloniale.

M. le capitaine Dalbera (René-François-Alexandre), subdivision de Versailles.
M. le lieutenant Bernagaud (Lucien), subdivision de Chartres.

ETAT-MAJOR, 2e REGION MILITAIRE

Infanterie.

Les lieutenants:

MM. Fontaine (Clément-Denis-Henri), subdivision de Lille.
Gruson (Edouard-Lucien-Georges), subdivision d'Arras.

Les sous-lieutenants:

MM. Carre (Gilbert-Alexandre-Eugène), subdivision d'Arras.
Haffreingue (Edouard-Marie), subdivision d'Arras.
Leclerc (Auguste-Henri), subdivision de Laon.
Nicot (René-Louis), subdivision de Laon.
Teyssier (Jean-Louis-Emile), subdivision d'Arras.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Tourgis (Pierre-Etienne), subdivision d'Arras.

ETAT-MAJOR, 3e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine Besnier (André-Pierre-Julien), subdivision du Mans.

Les sous-lieutenants:

MM. Beaugeard (Gilles-Louis-Marie), subdivision du Mans.
Cadoret (Adrien-Eugène-Louis-Marie), subdivision de Rennes.
Delhommeau (Marcel-Armand-Camille), subdivision de Nantes.
Dupuy (Yves-Pierre), subdivision de Rennes.
Fournier (Gaston-Léopold-Henri), subdivision de Nantes.
Garnier (Maurice-André), subdivision de Rennes.
Inizan (Yves-Pierre), subdivision de Vannes.
Ledevin (Auguste-Ferdinand-Marie), subdivision de Nantes.
Le Mailloux (François-Marie-Joseph), subdivision de Vannes.
Lemeillat (Pierre-Ambroise-Jean), subdivision de Vannes.
Leprou (Victor-Charles), subdivision de Nantes.
Maze (Jean-Joseph), subdivision de Vannes.
Palvadeau (Alfred-Camille-Victor), subdivision de Nantes.
Roussel (Jean-Joseph-Saint-Ange), subdivision de Nantes.
Specty (Maurice-Alexandre), subdivision de Nantes.
Tarrade (François-Marie-Maurice), subdivision de Nantes.
Troadec (Jean), subdivision de Vannes.

Arme blindée et cavalerie.

M. le sous-lieutenant Nigot (Pierre-Alcide-Francis), subdivision de Nantes.

Artillerie.

M. le lieutenant Ollivier (Marcel-Alexis), subdivision de Nantes.

Les sous-lieutenants:

MM. Feve (Robert-René), subdivision de Nantes.
Layec (François-Julien-Louis), subdivision de Vannes.
Le Mest (Charles-Nicolas), subdivision de Nantes.

Infanterie coloniale.

Les sous-lieutenants:

MM. Derrien (André-Louis), subdivision de Vannes.
Fortin (Eugène-Marie), subdivision de Rennes.

Artillerie coloniale.

M. le sous-lieutenant Goelo (Pierre-Francis), subdivision de Vannes.

ETAT-MAJOR, 4e REGION MILITAIRE

Infanterie.

Les sous-lieutenants:

MM. Clément (François-Georges), subdivision d'Angoulême.
Moutonnet (Robert-Henri), subdivision d'Angoulême.
Poupot (Pierre-Henri), subdivision d'Angoulême.
Reiller (Jean-Vincent-Albert), subdivision de Poitiers.
Roux (Roger), subdivision de Poitiers.

Infanterie coloniale.

Les sous-lieutenants:

MM. Hus (Robert-Florentin-Lucien), subdivision de Poitiers.
Roche (Louis), subdivision de Poitiers.
Guiral (Henri), subdivision de Poitiers.

ETAT-MAJOR, 5e REGION MILITAIRE

Infanterie.

Les capitaines:

MM. Duye (Jean-Marc), subdivision de Montauban.
Laurenties (Paul-Clément), subdivision de Montauban.

Les lieutenants:

MM. Delmas (Aimé-Fernand-Marie), subdivision de Perpignan.
Nayrac (Roger), subdivision de Montauban.
Sarre (Georges-François-Abel), subdivision de Toulouse.

Les sous-lieutenants:

MM. Bernad (Louis), subdivision d'Albi.
Boidin (Roger-Henri-Marcel), subdivision de Pau.
Rou (Justin-Léon), subdivision d'Albi.
Bouquie (Pierre-Alfred), subdivision d'Albi.
Clarenson (Jean-Eugène-André), subdivision d'Albi.
Clot (André-Paul), subdivision d'Albi.
MM. Fourcade (François-Marcel), subdivision de Pau.
Galy (Léon), subdivision d'Albi.
de Laporterie (Jean-Marie), subdivision de Pau.
Quintard (Edmond-Pierre), subdivision d'Albi.
Tribot-Laspierre (Alain-Paul-Marie), subdivision de Pau.

Infanterie coloniale.

Les capitaines:

MM. Issoulhe (Maurice-Oscar), subdivision de Montauban.
Taurignac (Albert-Joseph-Paul), subdivision de Perpignan.
Vallino (Jean-Baptiste), subdivision de Montauban.

Les sous-lieutenants:

MM. Aigon (Gaston-Fernand-Louis), subdivision d'Albi.
Balligand (Gilbert-Jules), subdivision d'Albi.
Goty (Gilbert-Marceau), subdivision d'Albi.
Mayerus (André), subdivision de Pau.

ETAT-MAJOR, 6e REGION MILITAIRE

Infanterie.

Les lieutenants:

MM. Arnould (Théodore-Félicien), subdivision de Metz.
George (Jean-Adolphe), subdivision de Nancy.
Hache (Roger-Jean), subdivision de Nancy.
Lind (René-Jules), subdivision de Metz.
Schalck (René-Joseph), subdivision de Strasbourg.

Artillerie.

M. le capitaine Roos (Eugène-Pierre), subdivision de Châlons-sur-Marne.

M. le sous-lieutenant Léonard (Albert-Henri-Marie), subdivision de Metz.

Train.

M. le sous-lieutenant Demangel (Paul-Emile-Marie-Auguste), subdivision de Nancy.

Infanterie coloniale.

Les sous-lieutenants:

MM. Loth (Alexis-Jean-Alphonse), subdivision de Nancy.
Le Petitcorps (Charles), subdivision de Châlons-sur-Marne.

ETAT-MAJOR, 7e REGION MILITAIRE

Infanterie.

Les lieutenants:

MM. Beauchamp (Maurice), subdivision de Dijon.
Javouhey (Germain-Louis), subdivision de Dijon.

Les sous-lieutenants:

MM. Cirier (Guy-Pierre), subdivision de Nevers.
Daudet (André-Jean), subdivision de Dijon.
Gelis (Henri-Pierre-Robert), subdivision de Dijon.
Gelot (Paul-Jean), subdivision de Dijon.
Gerbe (Joannès-Antoine), subdivision de Dijon.
Gilon (Bernard), subdivision de Dijon.
Pichegru (Jean-André), subdivision de Dijon.
Malaret (Lucien-Joseph), subdivision de Dijon.

ETAT-MAJOR, 8e REGION MILITAIRE

Infanterie.

Les lieutenants:

MM. Vinit (Charles-Emile), subdivision de Chambéry.
Terrier (Pierre-François-Léon), subdivision de Lyon.

ETAT-MAJOR, 9e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le lieutenant Borel (Valentin-Désiré-Marie), subdivision de Marseille.

M. le sous-lieutenant Roux (Georges-Jean-Louis), subdivision de Nice.

ETAT-MAJOR, 10e REGION MILITAIRE

Infanterie.

Les capitaines:

MM. Breffeilh (Louis-Ernest), division d'Alger.
Rigaud (Henri-Julien-Léon), division d'Alger.
Sivillano (Henri), division d'Alger.

UNIVERSITÉ DE BIBLIOTHÈQUE LIBRAIRIES
Université de Montréal Libraries

Les lieutenants:

MM. Calvet (Fernand-Charles), division d'Oran.
Courbis (Lucien-Antoine), division de Constantine.
Frezal (Eugène-Pierre), division d'Alger.

Les sous-lieutenants:

MM. Irisson (André-Camille), division d'Alger.
Patureau (André), division de Constantine.

Génie.

M. le sous-lieutenant Garnier (Marcel-Louis), division d'Alger.

Infanterie coloniale.

M. le lieutenant Sabbah (Gilbert-Barok), division de Constantine.

ETAT-MAJOR,
COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

Infanterie.

Les capitaines:

MM. Cumel (Jean), division de Casablanca (pour régularisation).
Martin (Roger-Georges), division de Casablanca.

Les lieutenants:

MM. Germain (Gabriel-Eugène), division de Fez.
Rouan (Pierre-Marcelin), division de Casablanca.
Rouillier (René-Séraphin), division de Meknès.

M. le sous-lieutenant Authier-Dubriaudet (Jacques), division de Casablanca.

Arme blindée et cavalerie.

Les sous-lieutenants:

MM. Barthelemy (Jean-Julien), commandement de l'arme blindée blindée et cavalerie du Maroc.
Falandry (Fernand-Henri), commandement de l'arme blindée et cavalerie du Maroc.

Génie.

M. le capitaine Reuter (Jean-Gaston), division de Casablanca.

Infanterie coloniale.

M. le capitaine Sarran (Pierre-Odilon-Lucien), division de Marrakech.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

M. l'aspirant Cusumano (Charles-Philippe), état-major du commandement supérieur des troupes du Maroc.

ETAT-MAJOR,
COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

Infanterie.

M. le lieutenant Clave (Jean-Joseph), subdivision de Tunis.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Carpot (Marcel-François), subdivision de Tunis.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

M. le commandant Brolly (Jean-Joseph), état-major, commandement supérieur des troupes de Tunisie.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES
EN ALLEMAGNE

Infanterie.

Les sous-lieutenants:

MM. Bois (Georges-Benjamin-Louis), zone Nord.
Wusiner (Hubert), zone Nord.

Artillerie.

Les sous-lieutenants:

MM. Hammes (Charles-Marcel), zone Nord.
Jacquet (Maurice-Ernest), zone Nord.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

MAINTENANCE INDIVIDUELLE

Les officiers désignés ci-après sont affectés au service du matériel des forces terrestres en Extrême-Orient.

Toutes dispositions devront être prises afin que ces officiers reçoivent les vaccinations réglementaires et bénéficient de leur permission de départ, de façon que leur mise en route puisse être effectuée comme suit:

Embarquement par voie aérienne courant décembre 1952.

M. Delboy (R.-h.-G.), colonel, direction du matériel, 5e région.

MAINTENANCE DE MARS 1953

(Embarquement à partir du 1er février 1953.)

Capitaines.

MM. Bastiani (J.-E.-M.), état-major, 2e division, Nancy.
Lefebvre (A.-A.), direction du matériel, 10e région, en service au 2e régiment de tirailleurs à Oran.
Tarride (J.-E.-R.), école des troupes aéroportées de Pau.
Tranchart (G.), section technique de l'armée.

Lieutenants.

MM. Boissière (G.), établissement du matériel de Metz.
Carlotti (A.-L.), magasin atelier de Corte.
Parisot (P.-L.-R.), 32e compagnie de réparations à Nancy.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 12 décembre 1952 portant affectation à titre de dotation, au bureau pour l'installation des personnes immigrées en Guyane, de l'ancien domaine pénitentiaire de Saint-Jean-du-Maroni (Guyane).

Par décret en date du 12 décembre 1952, sont remis en dotation au bureau pour l'installation des personnes immigrées en Guyane (B. I. P. I. G.), société d'Etat créée dans le cadre de la loi du 30 avril 1946, en vue de permettre son fonctionnement, l'ensemble des terrains et constructions de l'ancien domaine pénitentiaire de Saint-Jean-du-Maroni (Guyane), d'une superficie totale de 11.667 hectares, tel qu'il est figuré sur le plan annexé au présent décret, à l'exception du bâtiment A 3, affecté au ministère de l'agriculture par décret du 28 novembre 1950.

Le B. I. P. I. G ne pourra aliéner les immeubles qui lui sont remis en dotation, ni les grever de servitudes ou droit réels.

Dans le cas où, ultérieurement, ces immeubles deviendraient inutiles au B. I. P. I. G., ils seraient remis au service des domaines (y compris les améliorations apportées) pour être affectés à un autre service public, ou aliénés suivant les règles domaniales en vigueur.

Décret n° 52-1326 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 24 mars 1952 et relatif aux contrats de crédit différé.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 décembre 1952: page 11675, 2e colonne, article 6, 17e ligne, au lieu de: « ... d'une réduction calculée pour la période d'anticipation, comme ci-dessus », lire: « ... d'une réduction calculée pour la période d'anticipation restante, comme ci-dessus ».

Conditions techniques d'amortissement de l'emprunt 3 p. 100 1948 libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation;

Vu la loi n° 48-31 du 7 janvier 1948 autorisant l'émission d'un emprunt;

Vu les lois nos 48-121 du 12 mars 1948, 48-1218 du 4 août 1948, 49-462 du 8 avril 1949 (art. 6) et 49-520 du 15 avril 1949 relatives aux modalités de souscription et d'émission des certificats de l'emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation;

Vu les arrêtés des 9 janvier, 6 et 20 août 1948 et 22 avril 1949,

Arrête:

Art. 1er. — L'amortissement de l'emprunt 3 p. 100 1948 libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation sera réalisé par voie de tirages au sort qui auront lieu le 5 janvier de chaque année et pour la première fois le 5 janvier 1953.

Art. 2. — Les tirages au sort porteront sur cent bulletins faisant apparaître chacun, sans ambiguïté, un des nombres de deux chiffres de la suite croissante de 00 à 99 inclus.

Art. 3. — Il sera procédé chaque année au tirage au sort de dix-sept bulletins. Les quinze derniers bulletins non sortis aux précédents tirages correspondront à la dernière tranche d'amortissement.

Les bulletins désignés par le sort, lors de chaque tirage, ne participeront pas aux tirages ultérieurs.

Art. 4. — Seront appelés au remboursement, dans chacune des trois tranches, tous les certificats dont le numéro d'ordre se terminera par l'un des nombres figurant sur l'un des bulletins sortis au tirage au sort.

Les certificats désignés par le sort cesseront de porter intérêt à dater de l'échéance d'arrérages suivant les tirages. Ils seront remboursables à partir de cette même échéance.

Le capital sera tenu à la disposition de l'ayant droit, sous réserve de la déduction des termes d'arrérages ultérieurs qui auraient été perçus à tort.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 novembre 1952.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS BIZARD.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AIGARDI.

Premier tirage au sort de l'emprunt 3 p. 100 1948 libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation;

Vu la loi n° 48-31 du 7 janvier 1948 autorisant l'émission d'un emprunt;

Vu les lois nos 48-424 du 12 mars 1948, 48-1248 du 4 août 1948, 49-482 du 8 avril 1949 (art. 6) et 49-520 du 15 avril 1949 relatives aux modalités de souscription et d'émission des certificats de l'emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation;

Vu les arrêtés des 9 janvier, 6 et 20 août 1948, 29 avril 1949 et 27 novembre 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Le lundi 5 janvier 1953, à dix heures, il sera procédé publiquement, dans l'une des salles de la direction de la dette publique, service des émissions, pavillon de Flore, à Paris, au premier des tirages au sort prévus pour l'amortissement de l'emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

A cet effet, seront extraits de la roue utilisée pour cette opération dix-sept des bulletins visés par l'arrêté du 27 novembre 1952.

Les certificats dont le numéro d'ordre se terminera par l'un des groupes de deux chiffres figurant sur l'un de ces bulletins seront remboursables à partir de l'échéance d'arrérages suivant le tirage.

Toutefois, les certificats de la première tranche ne seront remboursables qu'à compter du 15 février 1953, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 9 janvier 1948.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prévues par l'article précédent:

Le directeur de la dette publique ou son représentant;
Le directeur du Trésor ou son représentant;
Le directeur général chargé de la direction des opérations financières de la caisse autonome d'amortissement ou son représentant;
Un administrateur du service des émissions qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing, pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 12 décembre 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AIGARDI.

Ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs chimistes stagiaires des laboratoires du ministère des finances.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951;
Vu le décret n° 52-161 du 28 avril 1952 portant unification du recrutement des personnels de l'Etat;
Vu le décret du 10 février 1932 portant organisation du service des laboratoires du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisé, au cours de l'année 1953, le recrutement de quatre ingénieurs chimistes stagiaires des laboratoires du ministère des finances.

Art. 2. — Le directeur du personnel et du matériel au ministère des finances et le chef du service des laboratoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1952.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Rattachement d'autorisation de programme et de payement pris en application de l'article 4 de la loi n° 52-5 du 3 janvier 1952.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 52-5 du 3 janvier 1952 relative au développement des dépenses d'investissement (réparation des dommages de guerre) pour l'exercice 1952, et notamment son article 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est accordé au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, pour 1952, en raison de l'utilisation pendant le quatrième trimestre de l'année 1952 des crédits affectés au remboursement des dépenses payées pour divers travaux, constructions, acquisitions ou avances, pendant l'exercice 1952, ou les exercices antérieurs, et en addition aux autorisations de programme et de payement qui lui ont été accordées par l'article 2 de la loi n° 52-5 du 3 janvier 1952, une autorisation de programme s'élevant à 651.457.879 F et une autorisation de payement s'élevant à 651.457.879 F, applicables à la ligne 1°: « Indemnités pour reconstruction des immeubles de toute nature » du paragraphe 1er de l'état B annexé à ladite loi.

Art. 2. — Le directeur des dommages de guerre au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le directeur du budget au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 décembre 1952

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
RAOUL ERGMANN.

Droit de timbre des passeports.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget,

Sur le rapport du directeur général de la sûreté nationale et du directeur général des impôts,

Vu l'article 31 (§ III) de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952;
Vu l'article 906 (§ Ier) du code général des impôts,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 906 (§ Ier) (nouveau) du code général des impôts entreront en vigueur le 16 janvier 1953.

Art. 2. — A partir de la même date, le prix des passeports sera acquitté au moyen de l'apposition, sur des formules sans valeur fiscale, de timbres mobiles d'une série spéciale dont l'approvisionnement des préfectures et sous-préfectures sera assuré par les soins de l'administration de l'enregistrement.

Art. 3. — Les timbres doivent être apposés sur les formules de passeport dans une case réservée à cet effet et sous la responsabilité de l'autorité administrative chargée de la délivrance des titres.

Ils sont immédiatement oblitérés par l'apposition d'un cachet réglementaire à l'encre grasse. L'oblitération est faite de telle manière que partie de l'empreinte déborde de chaque côté du timbre mobile.

Art. 4. — Les formules actuellement en usage continueront à être employées jusqu'à épuisement des stocks existants après avoir été complémentées au moyen du timbrage à l'extraordinaire.

Art. 5. — Le directeur général de la sûreté nationale et le directeur général des impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 1952.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANDRÉ GUILLOT-TANTAY.

Liste des bureaux de douane ouverts à l'importation des figues sèches originaires et en provenance d'Italie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 décembre 1952: page 11483, 2e colonne, 37e ligne, au lieu de: « publié au *Journal officiel* du 13 décembre 1952 », lire: « publié au *Journal officiel* du 14 décembre 1952 ».

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 6 décembre 1952, M. Lagnier (André), attaché à l'institut national de la statistique et des études économiques, a été promu au grade d'attaché de classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 1952.

Services extérieurs du Trésor.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 novembre 1952: page 11622, 2e colonne, 7e ligne, au lieu de: « Par arrêté du 5 novembre 1952, M. Carton (Marcel), agent de recouvrement du Trésor », lire: « Par arrêté du 25 novembre 1952, M. Carton (Marcel), agent de recouvrement du Trésor... ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Bibliothèques.

Par arrêté du 25 novembre 1952, les arrêtés du 25 juin 1953 portant intégration et promotion d'échelon de bibliothécaires sont modifiés et complétés ainsi qu'il suit, en ce qui concerne Mlle Saint-Martin (Marie-Thérèse):

Mlle Saint-Martin (Marie-Thérèse), bibliothécaire à la bibliothèque universitaire de Besançon, est:

1° Intégrée dans le corps des bibliothécaires créé par le décret n° 52-354 du 16 mai 1952, à compter du 1er janvier 1951, au grade de bibliothécaire, 1er échelon, avec une ancienneté de 3 ans 2 mois 15 jours (compte tenu de 1 an 8 mois de services militaires);

2° Promue du 1er au 2e échelon de son grade, à compter du 1er janvier 1951, avec une ancienneté de 1 an 2 mois 15 jours;

3° Promue du 2e au 3e échelon de son grade, à compter du 16 octobre 1951.

Liste des chefs de service investis du pouvoir de notation en ce qui concerne les fonctionnaires relevant de la direction des bibliothèques de France.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 49-897 du 28 juin 1949 pour l'application des dispositions générales du titre IV de ladite loi;

Vu le décret n° 52-227 du 3 mars 1952 relatif à la notation et à l'avancement des fonctionnaires;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1952 fixant la liste des éléments de notation applicables aux fonctionnaires relevant de la direction des bibliothèques,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, à l'effet de noter les fonctionnaires affectés à cet établissement.

Art. 2. — Délégation est donnée aux autorités dont dépendent les bibliothèques des grands corps de l'Etat ou des grands établissements scientifiques et littéraires, auxquelles sont affectés des fonctionnaires relevant de la direction des bibliothèques de France, à l'effet de noter ces fonctionnaires.

Art. 3. — Délégation est donnée aux recteurs d'académie, à l'effet de noter les fonctionnaires du corps scientifique des bibliothèques affectés aux bibliothèques universitaires.

Art. 4. — Délégation est donnée aux inspecteurs généraux des bibliothèques, à l'effet de noter les fonctionnaires du corps scientifique des bibliothèques affectés aux bibliothèques centrales de prêt des départements.

Art. 5. — Délégation est donnée aux inspecteurs généraux des bibliothèques, à l'effet de noter, après consultation des maires intéressés, les fonctionnaires du corps scientifique des bibliothèques affectés aux bibliothèques municipales classées.

Art. 6. — Délégation est donnée aux conservateurs en chef, conservateurs ou bibliothécaires, chargés de la direction d'un établissement, à l'effet de noter les fonctionnaires relevant de la direction des bibliothèques placés sous leur autorité, à l'exclusion des membres du corps scientifique.

Art. 7. — La notation des fonctionnaires relevant de la direction des bibliothèques sera établie chaque année au début du quatrième trimestre.

Fait à Paris, le 28 novembre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Liste d'aptitude aux fonctions de professeur technique adjoint filature « laine et coton » au collège technique de garçons de Roubaix.

Par arrêté du 21 novembre 1952, à la suite d'un concours ouvert le 3 novembre 1952 au collège technique de garçons de Roubaix (Nord), afin d'y recruter un professeur technique adjoint de filature « laine et coton », M. Potteau (Maurice) a été déclaré apte à ces fonctions.

Liste supplémentaire de candidats déclarés aptes à recevoir une délégation de professeur technique adjoint dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques de garçons.

Par arrêté du 28 novembre 1952, à la suite du concours ouvert en 1952, sont déclarés aptes à recevoir une délégation de professeur technique adjoint dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques de garçons les candidats désignés sur la liste supplémentaire ci-jointe, par spécialité et par ordre de mérite.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS TECHNIQUES ADJOINTS DANS LES ÉCOLES NATIONALES PROFESSIONNELLES ET COLLÈGES TECHNIQUES DE GARÇONS

(Session 1952.)

Liste supplémentaire de candidats déclarés aptes aux fonctions de professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques.

(Liste établie par spécialité et par ordre de mérite.)

Spécialité: électricité. — Debuisser (Raymond), Gengembre (Pierre), Picaud (Robert).
Spécialité: maçonnerie. — André (sans prénom).
Spécialité: menuiserie. — Horand (Jean).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret portant concession au département de la Charente des travaux d'entretien de la section de la rivière « la Charente » comprise entre Montignac et Cognac.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 novembre 1952:

Page 10992, 1re colonne, 31e ligne, au lieu de: « Aucune réclamation ne pourra être retenue par la suite. Le département ayant la faculté... », lire: « Aucune réclamation ne pourra être retenue par la suite, le département ayant la faculté... »; 35e ligne, au lieu de: « adapter les ouvrages existants ou à construire au besoin de l'in-

gation », lire: « adapter les ouvrages existants ou à construire aux besoins de l'irrigation »; 2e colonne, 49e ligne, au lieu de: « à la condition que celui-ci procède, dans l'année qui suivra », lire: « à la condition que celui-ci procédera, dans l'année qui suivra »; 57e ligne, au lieu de: « de tous ou partie des travaux », lire: « de tout ou partie des travaux ».

Page 10993, 1re colonne, 4e ligne, au lieu de: « et sous réserve expresse », lire: « et sous la réserve expresse »; 12e ligne, au lieu de: « permission de voirie », lire: « permissions de voirie »; 2e colonne, 9e ligne, au lieu de: « sur les terrains d'assiettes de la voie concédée », lire: « sur les terrains d'assiette de la voie concédée ».

Rattachement d'un cours d'eau au service maritime de la Loire-Inférieure.

Par arrêté en date du 8 décembre 1952, la rivière le Brivet a été rattachée entièrement, à compter du 1er décembre 1952, au service maritime de la Loire-Inférieure.

Administration générale et gens de mer.

Par arrêté du 10 décembre 1952, sont nommés, pour compter du jour de leur prise effective de fonction et sous réserve de la production des deux certificats médicaux définis par l'article 10 du décret du 5 août 1947 relatif à l'admission aux emplois publics:

A l'emploi d'inspecteur de la navigation et du travail maritimes stagiaire.

M. Colleter (Jean), capitaine au long cours (Morlaix 10715).

M. Camus (Jean-Ernest-Alphonse), capitaine au long cours (Le Havre 9967).

M. Le Drevo (Pierre-Marie), capitaine au long cours (Vannes 6126).

M. Jaffry (Paul-Louis-Marie), officier de marine.

M. Pelletier (Jean-Valentin-Victor-Elie), capitaine au long cours (Toulon 6582).

M. Tolza (Arthémile), capitaine au long cours (Port-Vendres 1038).

A l'emploi d'inspecteur mécanicien de la marine marchande stagiaire.

M. Amice (Pierre-Guillaume-Marie), officier mécanicien de 1re classe (Le Havre 9121).

M. Person (Louis-Marie), officier mécanicien de 1re classe (Le Havre 11236).

Ces inspecteurs seront avisés ultérieurement de leur affectation.

Météorologie.

Par arrêté du 28 novembre 1952, en application de l'article 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite, M. Pourquier (César), adjoint technique principal, 8e échelon, de la météorologie, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er décembre 1952.

Par arrêté du 5 décembre 1952, le tableau d'avancement des fonctionnaires du corps des ingénieurs de la météorologie est fixé ainsi qu'il suit, pour la période comprise entre le 1er juillet 1952 et le 30 juin 1953 (inscription par ordre de mérite):

AVANCEMENT DE GRADE

Inscription pour ingénieur en chef de 2e classe.

1° M. de Salles de Hys (Raymond). — 2° M. Lambert (Henri).

Par arrêté du 5 décembre 1952, le tableau d'avancement des fonctionnaires du corps des ingénieurs de la météorologie nationale est fixé ainsi qu'il suit, pour la période comprise entre le 1er juillet 1952 et le 30 juin 1953:

INGÉNIEURS EN CHEF DE LA MÉTÉOROLOGIE

Inscription pour la 1re classe.

MM. Nion (Roger), Mangeot (Charles), Pone (Robert).

Inscription pour la hors-classe.

MM. Frolow (Serge), Arlery (Raymond), Guilloux (Louis), Landre (Louis), Hobeniche (Paul).

INGÉNIEURS ORDINAIRES DE LA MÉTÉOROLOGIE

Inscription pour la 2e classe.

MM. Gosset (Bernard), Pittavino (Marcel).

Inscription pour la 1re classe.

MM. Bonnard (Laurent), Durin (Jean), Morin (Robert), Preziosi (Paul), Clément (Michel), Weiller (Joseph), Brille (Alexandre), Campan (Gervais), Tasson (Albert), Fournier (Pierre), Mangeot (Jean), Romer (Jacques), Leluin (Pierre).

Par arrêté du 5 décembre 1952 et en exécution du tableau d'avancement fixé pour la période comprise entre le 1er juillet 1952 et le 30 juin 1953, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus aux classes ci-après:

INGÉNIEURS EN CHEF

De 1re classe.

M. Nion (Roger), à dater du 1er juillet 1952.
MM. Mangeot (Charles), Pone (Robert), à dater du 1er août 1952.

De hors classe.

MM. Frolow (Serge), Arlery (Raymond), Guilloux (Louis), Landre (Louis), Hobeniche (Paul).

INGÉNIEURS ORDINAIRES

De 1re classe.

MM. Bonnard (Laurent); Durin (Jean); Morin (Robert); Preziosi (Paul); Clément (Michel) (compte tenu de 2 mois 15 jours de services militaires; services militaires restant à utiliser: 1 mois 4 jours); Weiller (Joseph); Brille (Alexandre); Campan (Gervais) (services militaires restant à utiliser: 4 mois 13 jours), à dater du 1er juillet 1952.

M. Tasson (Albert), à dater du 1er octobre 1952.

Par arrêté du 5 décembre 1952, le tableau d'avancement des fonctionnaires du corps des ingénieurs des travaux météorologiques est fixé ainsi qu'il suit, pour la période comprise entre le 1er juillet 1952 et le 30 juin 1953:

AVANCEMENT DE CLASSE

INGÉNIEURS ADJOINTS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES

Inscription pour la 3e classe.

MM. Dorison (Jean), Bolle (André), Lalaple (Pierre), Wagner (Jean).

Inscription pour la 2e classe.

MM. Thomas (Louis), Meyer (Lucien), Alouis (Roger), Redel (Bernard), Lambert (Jean), Chassany (Jean), Dodier (Georges), Dailloux (Guy), Basset-Terrusse (André), Pinguet (André), Le Nimvin (Yves), Nouallet (Jean), Chaussard (Maurice), Reynaud (Marcel), Farthouat (Bernard), Ascensio (Ernest), Garnier (Maurice), Burguière (Maurice), Bontemps (Georges), Lormier (Philippe), Fredouille (Guy), Van Der Elst (Daniel), Charron (André), Reiss (Henri), Montech (Jean).

Inscription pour la 1re classe.

MM. Nicod (Georges), Briant-Montplaisir (André), Muvien (Etienne), Wurmser (Jacques), Auriol (Albert), Lenoir (Georges), Moulin (Georges), Brocard (Roger), Prigent (André), Decayeux (Paul), Ferrari (Voltaire), Vendeoux (Marthe), Jeanson (Louis), Lagard (Maurice), Lecompte (Jacques), Bubeck (Robert), Arrieu (Albert), Gruot (Pierre), Cachard (Jean), Camo (Jacques), Bier (Raymond), Poignant (Yves), Farre (Fernand), Baudasse (Maurice), Berger (Georges), Doury (André), Raze (André), Latrasse (Jean), Lafon (Jean), Ribault (Henri), Monod (Eric), Goudareau (Georges), Masson (Jean), Gerbier (Norbert), Fanene (Marcel), Louis (Robert), Bouguen (Pierre), Coudret (Gilbert), Poitrat (Jean), Giudicelli (Octave), Mouriaux (Jacques), Bue (Gérard), Laboisselle (Louis), Jovet (Francis), Brocard (Pierre), Granier (Camille), Bricault (Robert), Foullain (Pierre), Vergnes (Pierre), Barlherote (Georges), Revauger (Jean), Pourcel (Edouard), Chevre (Hubert), Rainteau (Pierre), Richon (Roger), Dettwiller (Jacques), Tauvy (Jean), Bazillon (Guy), Deroeux (René), Laurent (Albert), Colas (Charles), Senarens (Roger).

AVANCEMENT DE GRADE

INGÉNIEURS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES

Inscription pour la 4e classe.

MM. Zonzon (Joseph), Wolvre (Robert), Buisson (Pierre), Viguier (Robert), Berenger (Maurice), Couprie (Jean), Denjean (Jean), Pardo (André), Aubert (Henri), Boulet Colomb d'Hautesserre (Antoine), Blanc (Humbert), Mocquet (Pierre), Jourdant (Fernand), Valade (Christian), Berjoan (Georges), Tschirhart (Gilbert), Aggery (Pierre), Georget (Guy), Galliot (Jacques).

AVANCEMENT DE CLASSE

INGÉNIEURS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES

Inscription pour la 3e classe.

MM. Mazeaud (André), Fau (Gaston).

Inscription pour la 2e classe.

MM. Colombani (André), Goujon (Albert), Pechoux (Georges), Schmitt (Henri), Philippon (Léopold), Fritz (Louis).

Inscription pour la 1re classe.

MM. Barnier (Georges), Delorme (André), Arnoux (Jean).

Inscription pour la classe exceptionnelle (indice 450).

MM. Charli (Paul), Detœuf (Georges), Bey (Louis), Salvatelli (Alfred).

Par arrêté du 5 décembre 1952 et en exécution du tableau d'avancement fixé pour la période comprise entre le 1er juillet 1952 et le 30 juin 1953, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus aux classes et grades ci-après:

AVANCEMENT DE CLASSE

INGÉNIEURS ADJOINTS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES

De 2e classe.

MM. Thomas (Louis) (choix) (compte tenu de 6 mois de services militaires; services militaires restant à utiliser: 2 jours); Meyer (Lucien) (choix), Alouis (Roger) (ancienneté choix), à dater du 1er juillet 1952.

M. Belel (Bernard) (choix) (compte tenu de 5 mois 25 jours de services militaires; services militaires épuisés), à dater du 6 août 1952.

M. Lambert (Jean) (choix), à dater du 2 septembre 1952.

M. Chassany (Jean) (ancienneté choix), à dater du 2 octobre 1952.

M. Dodier (Georges) (choix), à dater du 5 octobre 1952.

M. Dailloux (Guy) (choix), à dater du 2 novembre 1952.

M. Basset-Terrusse (André) (ancienneté choix), à dater du 17 novembre 1952.

M. Pinguet (André) (choix), à dater du 23 novembre 1952.

MM. Le Ninivin (Yves) (choix) (compte tenu de 3 mois 3 jours de services militaires; services militaires épuisés); Nouallet (Jean) (ancienneté choix), à dater du 28 novembre 1952.

M. Chaussard (Maurice) (choix), à dater du 12 décembre 1952.

De 1re classe.

MM. Nicod (Georges) (choix), Briant-Montplaisir (André) (ancienneté choix), Muvien (Etienne) (choix), à dater du 1er juillet 1952.

M. Wurmser (Jacques) (choix), à dater du 2 juillet 1952.

MM. Auriol (Albert) (ancienneté choix), Lenoir (Georges) (choix), Moulin (Georges) (choix), Brocard (Roger) (ancienneté choix), à dater du 1er août 1952.

M. Prigent (André) (choix), à dater du 23 août 1952.

M. Decayeux (Paul) (choix), à dater du 27 août 1952.

M. Ferrari (Voltaire) (ancienneté choix), à dater du 30 août 1952.

Mme Vendeoux (Marthe) (choix), à dater du 1er septembre 1952.

M. Jeanson (Louis) (choix), à dater du 9 septembre 1952.

M. Lagard (Maurice) (ancienneté choix), à dater du 11 septembre 1952.

M. Lecompte (Jacques) (choix), à dater du 18 septembre 1952.

M. Bubeck (Robert) (choix), à dater du 19 septembre 1952.

M. Arrieu (Albert) (ancienneté choix), à dater du 26 septembre 1952.

MM. Gruot (Pierre) (choix), Cachard (Jean) (choix), Camo (Jacques) (ancienneté choix), à dater du 1er octobre 1952.

M. Bier (Raymond) (choix), à dater du 9 octobre 1952.

M. Poignant (Yves) (choix), à dater du 30 octobre 1952.

MM. Farre (Fernand) (ancienneté choix), Baudasse (Maurice) (choix), Berger (Georges) (choix), Doury (André) (ancienneté choix), à dater du 1er novembre 1952.

MM. Raze (André) (choix), Latrasse (Jean) (choix), à dater du 9 novembre 1952.

M. Lafon (Jean) (ancienneté choix), à dater du 11 novembre 1952.

M. Ribault (Henri) (choix), à dater du 18 novembre 1952.

MM. Monod (Eric) (choix), Goudareau (Georges) (ancienneté choix), à dater du 1er décembre 1952.

AVANCEMENT DE GRADE

INGÉNIEURS ADJOINTS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES DE 1re CLASSE POUR LE GRADE D'INGÉNIEUR DES TRAVAUX DE 4e CLASSE

(Uniquement au choix.)

MM. Zanzon (Joseph), Woivre (Robert), à dater du 1er juillet 1952.

M. Buisson (Pierre), à dater du 1er août 1952.

M. Viguier (Robert), à dater du 5 septembre 1952.

M. Berenger (Maurice), à dater du 1er octobre 1952.

M. Comprie (Jean) (compte tenu de 4 mois 10 jours de service militaire; services militaires épuisés), à dater du 21 octobre 1952.

M. Denjean (Jean), à dater du 1er décembre 1952.

M. Pardo (André), à dater du 9 décembre 1952.

M. Aubert (Henri), à dater du 22 décembre 1952.

M. Boulet-Colomb d'Hautesserre (Antoine), à dater du 30 décembre 1952.

AVANCEMENT DE CLASSE

INGÉNIEURS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES

De 2e classe.

MM. Colombani (André) (choix), Goujon (Albert) (choix), à dater du 1er juillet 1952.

MM. Pechoux (Georges) (ancienneté choix), Schmitt (Henri) (choix), à dater du 1er août 1952.

De 1re classe.

M. Barnier (Georges) (choix), à dater du 1er juillet 1952.

M. Delorme (André) (ancienneté choix), à dater du 1er août 1952.

M. Arnoux (Jean) (choix), à dater du 1er octobre 1952.

De classe exceptionnelle.

Indice 450.

(Uniquement au choix.)

M. Charli (Paul), à dater du 1er juillet 1952.

M. Detœuf (Georges), à dater du 1er octobre 1952.

Par arrêté du 5 décembre 1952, le tableau d'avancement complémentaire des fonctionnaires du corps des ingénieurs des travaux météorologiques est fixé ainsi qu'il suit, pour la période comprise entre le 1er juillet 1951 et le 30 juin 1952:

AVANCEMENT DE CLASSE

INGÉNIEURS ADJOINTS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES

Inscription pour la 3e classe.

MM. Ascensio (Ernest), Lepas (Jean).

Par arrêté du 5 décembre 1952 et en exécution du tableau d'avancement complémentaire fixé pour la période comprise entre le 1er juillet 1951 et le 30 juin 1952, M. Ascensio (Ernest) est promu:

Ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 3e classe à dater du 1er juillet 1951, compte tenu de 2 ans 6 mois de services militaires; services militaires restant à utiliser: 1 an 2 mois 2 jours.

Ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 3e classe à dater du 30 juin 1952, compte tenu de 22 jours de services militaires; services militaires épuisés.

Navigation aérienne.

Par arrêté du 8 décembre 1952, la démission de M. Autret (Jean-Pierre), agent de la navigation aérienne, est acceptée à compter du 23 novembre 1952.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 6 décembre 1952, M. Gervais de Rouville, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, ancien directeur du service des phares et balises, a été nommé directeur honoraire de ce service.

Par arrêté en date du 8 décembre 1952, les fonctionnaires des ponts et chaussées dont les noms suivent, placés en service détaché auprès de la préfecture de la Seine, ont été maintenus dans cette même position pendant les périodes ci-après indiquées:

M. Koch (Pierre), inspecteur général des ponts et chaussées, du 16 octobre 1947 au 15 octobre 1952 inclus et du 16 octobre 1952 au 15 octobre 1957 inclus.

M. Vanneufville (Gaston), inspecteur général des ponts et chaussées, du 1er février 1945 au 31 janvier 1950 inclus et du 1er février 1950 au 31 janvier 1955 inclus.

M. Hubie (Jacques), ingénieur en chef des ponts et chaussées, du 1er avril 1947 au 31 mars 1952 inclus et du 1er avril 1952 au 31 mars 1957 inclus.

M. Lazard (Raymond), ingénieur en chef des ponts et chaussées, du 1er février 1941 au 31 janvier 1946 inclus, du 1er février 1946 au 31 janvier 1951 inclus et du 1er février 1951 au 31 janvier 1956 inclus.

M. Boissin (Henri), ingénieur en chef des ponts et chaussées, du 16 novembre 1947 au 15 novembre 1952 inclus et du 16 novembre 1952 au 15 novembre 1957 inclus.

M. Gueydon de Dives (Jean), ingénieur en chef des ponts et chaussées, du 1er novembre 1950 au 31 octobre 1955 inclus.

M. Olivesi (Joseph), ingénieur des ponts et chaussées, du 16 janvier 1947 au 15 janvier 1952 inclus et du 16 janvier 1952 au 15 janvier 1957 inclus.

M. Herzog (André), ingénieur des ponts et chaussées, du 16 décembre 1945 au 15 décembre 1950 inclus et du 16 décembre 1950 au 15 décembre 1955 inclus.

M. Dor (Paul), ingénieur des ponts et chaussées, du 1er janvier 1950 au 31 décembre 1955 inclus.

M. Burait (René), ingénieur des travaux publics de l'Etat, du 1er août 1946 au 31 juillet 1951 inclus et du 1er août 1951 au 31 juillet 1956 inclus.

M. Guyot (Emile), ingénieur des travaux publics de l'Etat, du 1er août 1946 au 31 juillet 1951 inclus et du 1er août 1951 au 31 juillet 1956 inclus.

M. Quilichini (Pierre), ingénieur des travaux publics de l'Etat, du 1er août 1946 au 31 juillet 1951 inclus et du 1er août 1951 au 31 juillet 1956 inclus.

M. Prejean (Michel), ingénieur des travaux publics de l'Etat, du 16 février 1948 au 15 février 1953 inclus.

M. Dumoulin (Jacques), adjoint technique principal des ponts et chaussées, du 1er août 1946 au 31 juillet 1951 inclus et du 1er août 1951 au 31 juillet 1956 inclus.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 13 décembre 1952 autorisant la chambre de commerce de Béthune à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la délibération en date du 17 mars 1952 par laquelle la chambre de commerce de Béthune a sollicité l'autorisation de contracter un emprunt de 16.000.000 de francs en vue de contribuer au financement de travaux d'aménagement des accès du port de Béthune;

Vu l'avis du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date des 10 octobre et 26 novembre 1952,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Béthune est autorisée contracter un emprunt de 16.000.000 de francs en vue de contribuer au financement de travaux d'aménagement des accès du port de Béthune.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministère des finances.

Il sera fait face au service de cet emprunt à l'aide du produit de l'exploitation du port de Béthune.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 10 décembre 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type C.FV », construit par la société Constructions électriques L. M. (anciens établissements Laurent et Cie), 54, rue des Alouettes, à Paris (19e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 10 décembre 1952, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 5 décembre 1949 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « locotracteur Diesel type M 690 BE », construit par la société Locomotives et locotracteurs Diesel S. A., 81, rue de Monceau, Paris (8e), la notice descriptive et les plans F 12 367, F 12 368, F 12 396, F 12 322, F 12 323 définissant une modification de la tuyauterie d'échappement et la suppression sur la culasse de la soupape de démarrage.

Lorsque l'appareil livré comportera l'une ou les deux variantes prévues par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 5 décembre 1949, devra faire mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter les dates de l'arrêté du 5 décembre 1949 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir en même temps que la copie de l'arrêté du 5 décembre 1949 une copie du présent arrêté.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 5 décembre 1949 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 10 décembre 1952, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 9 février 1952 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type MVT 212 x », construit par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), la notice descriptive et le plan 29 577 joints au présent arrêté.

Lorsque le moteur livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur, conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 9 février 1952, devra faire mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter les dates de l'arrêté du 9 février 1952 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir en même temps que la copie de l'arrêté du 9 février 1952 une copie du présent arrêté.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 9 février 1952 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 10 décembre 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret pour coupe-circuit et lampes haute tension, type SL 4151 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° Ils seront équipés de boîtes à câbles d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci;

2° Ils devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur ou de tout autre appareil de coupure tel que prise de courant, prolongateur.

Ces appareils ne pourront être utilisés comme appareil d'exploitation que s'ils sont munis de l'enclenchement prévu par la notice descriptive, enclenchement tel que leur porte ne puisse être ouverte qu'après coupure du sectionneur prévu en amont.

Dans le cas contraire, ces coffrets ne pourront être utilisés que comme appareil de distribution; ils devront alors être munis d'une plaque indicatrice, très apparente, rappelant qu'il est obligatoire de couper le courant en amont avant d'ouvrir le coffret.

Par arrêté en date du 10 décembre 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret d'appareillage type U 184-86 PN », construit par Joy Manufacturing Co, à Franklin Pa (U.S.A.), dont les caractéristiques sont définies par les plans suivants joints à l'arrêté du 24 février 1949, relatif au même coffret:

U 184 86 PN Contrôleur magnétique;
A 19 533 R Carter contrôleur: ensemble;
19 537 Couvercle du carter;
8 257 A Couvercle de visite,

modifiés par la notice descriptive et les plans suivants, établis par les Houillères du bassin d'Auvergne, groupe Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme), et joints au présent arrêté:

8 610 L 71 Coffret de démarrage type U 184 86 PN.
9 393 L 71 Coffret de démarrage Joy.
9 431 L 71 Coffret de démarrage Joy.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être faites par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble ou de prises de courant d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Lorsque ces coffrets renferment de l'appareillage (contacteurs, fusibles, etc.), ils doivent être placés à proximité immédiate et en aval de sectionneur ou de tout autre appareil de coupure; une plaque indicatrice très apparente, placée sur le coffret, doit rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant en amont avant de l'ouvrir.

Par arrêté en date du 10 décembre 1952, l'article 3:

De l'arrêté du 5 février 1949 agréant, pour être employée dans les mines grisouteuses, la lampe au chapeau type LC 1 - 3 FM - 10 Z;

De l'arrêté du 3 décembre 1949 agréant, pour être employée dans les mines grisouteuses, la lampe au chapeau type LC 10 - 3 MC - 12,5 Z, construite par la société Elau, 155, boulevard Haussmann, Paris (8e), est complété comme suit:

« 3° Lors de chaque remplissage et au moins tous les quinze jours, l'exploitant devra vérifier que le courant de fuite circulant entre le crochet du phare et le bac de l'accumulateur ne dépasse pas 50 milliampères. »

Par arrêté en date du 10 décembre 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l' « exploseur de sécurité types 705 et 706 », construit par la société Werner Söhle et Cie, 2, rue Herrenstrasse, à Sarrelouis (Sarre).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés de piles Hydra type 359, le nombre de ces piles étant au maximum de cinq.

Cet exploseur peut être employé comme exploseur de sécurité électrique.

Par arrêté en date du 11 décembre 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « circuit d'appel à fréquence musicale de sécurité électrique type G 116 », établi par la Société d'électronique et d'automatisme, 138, boulevard de Verdun, à Courbevoie (Seine).

Le nombre maximum d'appareils qu'un circuit peut comporter sans cesser d'être de sécurité électrique est défini comme suit:

Magnétos: cinq;
Combinés: quinze;
Hurleurs: quinze.

Nomination d'un membre du conseil supérieur de la propriété industrielle.

Par arrêté en date du 12 décembre 1952, M. Desbois, professeur à la faculté de droit de Paris, a été nommé membre du conseil supérieur de la propriété industrielle, en remplacement de M. le professeur Niboyet, décédé.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 52-1249 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, exécutés dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et dans les Etats associés, modifiant et complétant le décret n° 49-500 du 11 avril 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 novembre 1952: page 10861, 2e colonne, aux contreseings, ajouter: « Le secrétaire d'Etat aux finances: Pierre Abelin ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 4 décembre 1952, la démission de M. Basle (Georges), inspecteur titulaire, 6e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation interdépartementale d'Ille-et-Vilaine, est acceptée à compter du 1er décembre 1952.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Prorogation de la durée de validité des cartes du combattant ayant plus de cinq années de date.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'article L 253 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (partie législative) annexé au décret n° 51-169 du 24 avril 1951;

Vu les articles R 223 à R 235 dudit code (partie réglementaire) annexé au décret n° 51-170 du 24 avril 1951;

Vu les articles D 431 à D 525 dudit code (partie décrets simples) annexé au décret n° 51-171 du 24 avril 1951;

Vu les articles A 115 à A 143, et, notamment, les articles A 142 et A 143 dudit code (partie arrêtés) annexé à l'arrêté du 24 avril 1951;

Vu l'avis de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (partie arrêtés), annexé à l'arrêté du 24 avril 1951, est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* A 142. — A titre exceptionnel, demeureront valables jusqu'au 1er janvier 1955 les cartes du combattant du modèle déterminé par l'article A 142 et ayant plus de cinq ans de date ».

Art. 2. — Le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 décembre 1952.

EMMANUEL TEMPLE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Organisation de concours pour le recrutement du pharmacien et du chirurgien dentiste de l'établissement national des convalescentes du Vésinet.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 19 septembre 1951 abrogeant les dispositions de l'arrêté du 4 octobre 1949, modifié, fixant les conditions de recrutement des médecins, chirurgiens, spécialistes, internes en médecine et en pharmacie, pharmaciens et chirurgiens-dentistes des établissements nationaux de bienfaisance, à l'exclusion de ceux de la clinique ophtalmologique de l'hospice national des Quinze-Vingts et du médecin résident à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice;

Vu l'avis du directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux;

Vu l'avis du chef du service central de la pharmacie;

Sur la proposition du directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget,

Arrête:

Art. 1er. — Des concours sur titres seront organisés lorsque les besoins du service l'exigeront, pour le recrutement du pharmacien et du chirurgien dentiste de l'établissement national des convalescentes du Vésinet.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de sa parution au *Journal officiel* de la République française.

Art. 3. — Le directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 décembre 1952.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:
Le chef de cabinet,
GEORGES LE ROY.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté du 10 décembre 1952, M. le docteur Burguet, reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 11 juillet 1952 est nommé médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'hôpital psychiatrique public de Leyme (Lot), en remplacement de M. le docteur Baudry, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Ouverture de concours pour l'accès à l'emploi de contrôleur des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones et dérogation aux conditions de recrutement audit emploi en faveur des fonctionnaires et agents dégagés des cadres.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par les lois des 22 juillet 1948 et 7 juin 1951;

Vu l'article 29 de la loi de finances du 24 mai 1951;

Vu l'article 6 de la loi de finances du 14 avril 1952;

Vu le décret du 3 décembre 1948 relatif au reclassement des personnels titulaires de l'Etat dégagés des cadres par mesure de compression budgétaire;

Vu le décret du 11 janvier 1949 relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres en exécution de la loi du 5 septembre 1947, modifiée par les lois des 22 juillet 1948 et 7 juin 1951;

Vu le décret du 14 février 1949 autorisant l'ouverture d'une série de concours pour l'accès à certains emplois de début de l'administration des postes, télégraphes et téléphones et portant dérogation aux conditions de recrutement auxdits emplois en faveur des fonctionnaires et agents dégagés des cadres;

Vu le décret du 8 février 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation, à titre transitoire, des conditions de recrutement des contrôleurs et des contrôleurs des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones;

Vu le décret du 28 avril 1952 portant limitation du recrutement des personnels de l'Etat;

Vu le décret du 29 avril 1952 portant application de l'article 6 de la loi de finances pour l'exercice 1952 (Postes, télégraphes et téléphones);

Vu l'arrêté du 8 février 1951 fixant les conditions de recrutement des contrôleurs des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones,

Arrêtent:

Art. 1er. — Des concours pour le recrutement de trois cent quarante contrôleurs des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones auront lieu au cours du premier trimestre 1953.

Indépendamment des emplois auxquels donnent accès les concours prévus ci-dessus, il peut être pourvu à quarante emplois de contrôleur des installations électromécaniques par voie de reclassement des fonctionnaires titulaires des administrations de l'Etat et des agents titulaires des départements et communes visés par les règlements d'administration publique pris en application du deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 3 septembre 1947 relative aux agents dégagés des cadres, conformément aux dispositions de cette loi.

Art. 2. — Les fonctionnaires et agents dégagés des cadres devront manifester leur candidature auprès du centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics dans le délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté.

Eventuellement, les emplois disponibles du fait de l'insuffisance du nombre des fonctionnaires et agents dégagés des cadres dont la candidature aura été retenue par le ministre des postes, télégraphes et téléphones, après avis de la commission paritaire prévue à l'article 4 du décret du 14 février 1949 susvisé, seront attribués dans l'ordre de leur classement aux candidats qui, ayant pris part aux concours, auront rempli les conditions d'admission.

Art. 3. — Par dérogation aux dispositions du décret du 8 février 1951, les fonctionnaires et agents dégagés des cadres pourront être nommés à un emploi de contrôleur des installations électromécaniques s'ils remplissent les conditions indiquées ci-après:

a) Ne pas avoir dépassé l'âge de quarante ans au 1er janvier 1935;

b) Etre proposés par le centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics;

c) Etre reconnu physiquement apte à l'emploi par le comité médical des postes, télégraphes et téléphones;

d) Avoir occupé, pendant un an au moins, un emploi classé dans les catégories A ou B prévues à l'article 24 de la loi du 9 octobre 1946 susvisés et avoir satisfait, dans les conditions prescrites par l'arrêté du 8 février 1951 susvisé, fixant les conditions de recrutement des contrôleurs des installations électromécaniques, à l'épreuve écrite de physique ainsi qu'à l'épreuve manuelle prévues par ce texte.

Art. 4. — Les fonctionnaires et agents dégagés des cadres dont la candidature a été retenue par le ministre des postes, télégraphes et téléphones, après examen de leur dossier individuel et sur avis de la commission paritaire prévue à l'article 4 du décret du 14 février 1949 susvisé, sont nommés contrôleurs des installations électromécaniques.

Ils sont astreints à suivre, dans les mêmes conditions que les candidats recrutés au titre de l'article 1er ci-dessus, le cours d'instruction professionnelle prévu par l'arrêté du 8 février 1951 susvisé. Ceux qui satisfont à l'examen de fin de cours sont affectés à des postes vacants non recherchés par la voie du tableau des vœux de mutation.

Art. 5. — La durée de la période d'essai prévue par le décret du 11 janvier 1949 susvisé est fixée à un an. A l'issue de cette période, les fonctionnaires et agents dégagés des cadres dont le service a donné satisfaction sont titularisés sur avis de la commission administrative paritaire compétente.

Art. 6. — Les fonctionnaires et agents dégagés des cadres qui ont échoué à l'examen de fin de cours ou dont le service n'a pas donné satisfaction pendant la période d'essai sont remis à la disposition du centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics.

Art. 7. — Le directeur du personnel au ministère des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 décembre 1952.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
ROGER DUCHET.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mercredi 17 décembre 1952.

A vingt et une heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi (n° 2625) de MM. Armengaud, Longchambon et Ernest Pezet, sénateurs, tendant à compléter la loi du 30 novembre 1950, portant à dix-huit mois la durée du service militaire, et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928, relative au recrutement de l'armée. (Nos 4522, 5002. — M. Triboulet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi (n° 1205) modifiant les articles 119 et 135 du code d'instruction criminelle. (N° 4891. — M. Chamant, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 4785) relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils. Investissements économiques et sociaux. Réparation des dommages de guerre). (Nos 5072-5098-5112. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

4. — Eventuellement, suite de la discussion du projet de loi (n° 4794) et des lettres rectificatives (nos 4981-5083) au projet de loi de finances pour l'exercice 1953 (Suite des articles additionnels). (Nos 4888-4930-4983. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 17 décembre 1952.

N° 4174. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis tendant à modifier la procédure relative aux gardes d'enfants en matière de divorce et de séparation de corps (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4783 (1). — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (Etats associés et France d'outre-mer) (renvoyé à la commission des finances).

N° 4936. — Proposition de résolution de M. Faraud tendant à inviter le Gouvernement: 1° à accorder une aide immédiate aux victimes des inondations qui viennent d'éprouver les régions de Saintes, Pons et Jonzac; 2° à mettre à la disposition des agriculteurs inondés, par l'intermédiaire des caisses de crédit agricole, des prêts à taux réduit pour le renouvellement des emblavures détruites; 3° à accélérer l'étude et la réalisation des travaux propres à assurer à l'avenir, en cas de crue, l'écoulement des eaux de la Charente (renvoyée à la commission des finances).

N° 4976. — Proposition de loi de M. Billat instituant un fonds de chasse dans chaque département et sur le plan national destiné à utiliser d'une façon rationnelle les sommes versées par les chasseurs pour l'obtention du permis de chasse, au repeuplement, au gardiennage, au développement de la chasse en France (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 5004. — Proposition de loi de M. Prot tendant à compléter les dispositions de la loi du 1er avril 1930 pour permettre aux chefs de musique militaire l'accession au grade de commandant (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 5005 (1). — Proposition de résolution de M. Fourvel tendant à inviter le Gouvernement à dégager d'urgence les crédits nécessaires à la création d'une école régionale d'agriculture sur le domaine de Marmilhat, à Clermont-Ferrand (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 5040. — Proposition de loi de M. Bouxom tendant à servir aux employeurs et travailleurs indépendants des professions non agricoles des prestations familiales calculées sur la même base et avec les mêmes majorations que les prestations servies aux salariés (renvoyée à la commission du travail).

N° 5091. — Projet de loi portant réforme des lois d'assistance (renvoyé à la commission de la famille).

N° 5098. — Avis transmis par M. le président du Conseil économique sur le projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils; Investissements économiques et sociaux; Réparation des dommages de guerre).

N° 5102 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 5112 (1). — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur le projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils; Investissements économiques et sociaux; Réparation des dommages de guerre).

N° 5121 (1). — Proposition de loi de M. Legaret relative à la démission des membres du Parlement (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 5122. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay tendant à permettre aux usagers de locaux à titre professionnel ou à usage mixte de céder à leur successeur le bénéfice du maintien dans les lieux (renvoyée à la commission de la justice).

(1) Tirage restreint.

Désignation, par suite de vacance, d'une candidature par la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions pour un siège de membre titulaire du Conseil supérieur de la magistrature à la nomination de l'Assemblée nationale.

(Application du quatrième alinéa de l'article 83 de la Constitution, des résolutions des 27 décembre 1946 et 4 mars 1947 et de l'article 16 du règlement.)

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, après examen des titres des candidats, présente à l'Assemblée nationale la candidature de M. Georges Bidault comme membre titulaire, en remplacement de M. Rolland-Lévy, démissionnaire.

(Cette candidature sera ratifiée par l'Assemblée nationale si, avant la nomination, elle n'a pas suscité l'opposition de cinquante députés.)

Commission des finances

1re *séance du mardi 16 décembre 1952.*

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bénard, Courant, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dorey, Dupraz (Joannès), Ferri (Pierre), Gabelle, Jacquet (Marc), Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lamps, Leenhardt (Francis), Le Roy Ladurie, Massot, Mazier, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Raffarin, Reynaud (Paul), Simonnet, de Tinguy, Tourtaud.

Suppléant. — M. Isorni (de M. Ramarony).

Assistait en outre à la séance. — M. Billères.

2e *séance du mardi 16 décembre 1952.*

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bénard, Boisdé, Dagain, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Dorey, Faggianelli, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Jacquet (Marc), Jules-Julien, Lamps, Le Roy Ladurie, Massot, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Raffarin, Reynaud (Paul), Simonnet, de Tinguy, Tourtaud.

Commission de l'intérieur.

Séance du mardi 16 décembre 1952.

Présents. — Mme Grappe, MM. Guthmuller, Quinson (Antoine) (Seine), Wagner (Jean).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mardi 16 décembre 1952.

Présents. — MM. Arnal, Barrier, Benoit (Alcide) (Morbihan), Bichet, Dufour, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Sibué.

Excusés. — MM. Regaudie, Schmitt (Albert), Anthonioz.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 17 décembre 1952, à dix heures, quinze heures et, éventuellement, vingt et une heures (local de la commission des finances):

Budgets militaires:

France d'outre-mer (projet de loi n° 4783). — M. Massot, rapporteur.

Défense nationale (projet de loi n° 4784). — M. Christian Pineau, rapporteur.

La commission des immunités parlementaires se réunira le jeudi 18 décembre 1952, à dix-sept heures (local de la commission n° 250):

I. — Questions diverses.

II. — Fixation de la prochaine réunion.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la justice et de législation le mercredi 17 décembre 1952, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Rapport supplémentaire de M. Duveau sur les propositions de loi relatives à l'amnistie (art. 11 et 15).

II. — Rapport de Coudert sur le rapport repris et les propositions de loi (nos 332, 569, 2317 et 4381) de M. Frédéric-Dupont et de Mlle Marzin tendant à modifier l'ordonnance du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique.

Convocations rectifiées.

La commission de la défense nationale se réunira (local de la commission n° 213):

1° Le mercredi 17 décembre 1952, à dix heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 4830) de M. Bignon concernant la remise des décorations décernées pour faits de résistance;

Le projet de loi (n° 5003) permettant de soumettre à un recrutement de sang les hommes appartenant aux classes 1951 et 1952 qui n'ont pas accompli de service militaire.

II. — Rapport de M. Métayer sur la proposition de résolution (n° 1603) de M. André Monteil concernant les gendarmes titulaires du diplôme d'officier de police judiciaire auxiliaire du procureur de la République.

III. — Rapport de M. André Monteil sur la proposition de loi (n° 493) de M. Bartolini concernant la majoration du taux de la prime de rendement dans les établissements militaires de l'Etat.

IV. — Suite du rapport de M. André Monteil sur la proposition de loi (n° 3081) de M. Pierre Ferri tendant à fixer le statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

V. — Examen de projets de décrets portant répartition des effectifs des officiers des trois armes.

VI. — Questions diverses.

2° Le jeudi 18 décembre 1952.

A dix heures:

I. — Exposé de M. Christian Pineau, président de la sous-commission de défense nationale de la commission des finances, sur le budget militaire de l'exercice 1953.

II. — Avis présenté par M. Triboulet sur les articles de loi et la section commune

A quinze heures:

I. — Suite des avis présentés par M. Triboulet.

II. — Avis présenté par M. Pierre André sur le budget militaire des Etats associés.

III. — Avis présenté par M. Vincent Badie sur le budget militaire de la France d'outre-mer.

A vingt et une heures:

Avis présenté par M. Capdeville sur la section Marine.

3° Le vendredi 19 décembre 1952, à dix heures.

Avis présenté par M. Bouret sur la section Air.

4° Le samedi 20 décembre 1952.

A dix heures.

I. — Avis présenté par M. Montalat sur le budget annexe des poudres et le budget annexe des essences.

II. — Avis présenté par M. Bouvier O'Cottereau sur la section Guerre.

A quinze heures:

Fin de l'examen du budget militaire.

L'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de l'éducation nationale le mercredi 17 décembre 1952, à quinze heures (local de la commission n° 262), est modifié ainsi qu'il suit:

I. — Avis de M. Billères sur les projets de loi (n°s 4128 et 4785) relatifs au plan de constructions scolaires et aux dépenses d'investissement.

II. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 17 décembre 1952, à dix heures, quinze heures et éventuellement vingt et une heures (local de la commission des finances):

Budgets militaires (projet de loi n° 4783), France d'outre-mer et (projet de loi n° 4784) Défense nationale:

Exposé général et section commune. — M. Ch. Pineau, rapporteur.

Section guerre. — M. Ferri, rapporteur.

Section air. — M. Guy La Chambre, rapporteur.

Section marine. — M. Joannès Dupraz, rapporteur.

France d'outre-mer. — M. Massot, rapporteur.

Poudres et essences. — M. Bénard, rapporteur.

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement est convoquée par M. le président pour le jeudi 18 décembre 1952 à dix heures trente, dans les salons de la présidence, pour organiser les débats sur: 1° la prorogation des baux commerciaux; 2° le budget des Etats associés et les budgets militaires; 3° le budget des prestations familiales agricoles; 4° la majoration des allocations familiales; 5° la majoration de l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

Réunions de commissions du mercredi 17 décembre 1952.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à quinze heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix heures trente. — Local n° 259.

Commission des finances, à dix heures, à quinze heures et éventuellement à vingt et une heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à quinze heures. — Local n° 220.

Commission des pensions, à quinze heures. — Local n° 266.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures et dix-huit heures. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 251.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à seize heures. — Local n° 261.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Année 1952

Ordre du jour du mercredi 17 décembre 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° la convention signée à Paris le 16 mars 1951 entre la France et le Canada pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et l'avenant à cette convention signé à Ottawa le 6 octobre 1951; 2° la convention signée à Paris le 16 mars 1951 entre la France et le Canada pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits de mutation par décès. (N°s 481 et 555, année 1952. — M. André Boulemy, rapporteur). (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat*).

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Finances et affaires économiques. — I. Charges communes). (N°s 596 et 616, année 1952. — M. Pauly, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. Léo Hamon, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Finances et affaires économiques. — III. Affaires économiques). (N°s 551 et 613, année 1952. — M. Airie, rapporteur; et n° 615, année 1952. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur).

Documents mis en distribution le mercredi 17 décembre 1952.

N° 623. — Proposition de résolution de M. Bretles tendant à la création d'un fonds d'équipement rural.

N° 636. — Projet de loi tendant à modifier l'ordonnance relative aux travaux préliminaires à la reconstruction.

N° 638. — Projet de loi relatif à l'élection des membres des conseils d'administration des caisses d'allocations familiales des marins.

N° 639. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à créer un comité des vins du pays nantais.

N° 640. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à créer le conseil des vins de la région de Bergerac.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du mardi 16 décembre 1952.

Présents. — MM. Assaillit, Deutschmann, Mme Devaud (Marcelle), MM. Franck-Chante, Jacques Gadoin, Hamon (Léo), Le Basser, L'Huillier (Waldeck), Lodéon, Madhi (Abdallah), Mostefai, Pic, Rupied.

Excusés. — MM. Bozzi, Champeix, Schwartz.

Suppléant. — M. Debré (de M. Zussy).

Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier.

(Créée en application de l'article 11, paragraphe 3, du règlement.)

Séance du mardi 16 décembre 1952.

Présents. — MM. Armengaud, Bousch, Coudé du Foresto, Jacques Gadoin, de Maupeou, Sallar, Southon, Vanrullen.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Carcassonne, Alain Poher.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission des boissons, prévue pour le mercredi 17 décembre 1952, à quinze heures (local n° 215, salle Jules-Méline), est annulée.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX I BIBLIOTHÈQUES

Réunions de commissions du mercredi 17 décembre 1952.

Commission des affaires économiques, à dix heures et à quinze heures. — Local n° 274.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix-sept heures. — Local n° 207.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures trente. — Local n° 215.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission des moyens de communication, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 201.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures trente. — Local n° 213.

Sous-commission « Contrôle des crédits de la défense nationale », à neuf heures trente. — Local n° 341.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 18 décembre 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission de politique générale relative à la demande d'avis (n° 222, année 1952) sur la proposition de loi de M. July, député, tendant à ériger en une circonscription administrative autonome distincte des territoires limitrophes: gouvernement d'Algérie, Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, « l'Afrique saharienne française », placée sous l'autorité d'un haut commissaire de la République.

2. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur l'article 20 du projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor (n° 4879, A. N., 2e législature). (N°s 416 et 453, année 1952. — M. Cornet, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant: *a*) abrogation du décret du 2 septembre 1931 portant création d'une caisse de prévoyance à Madagascar et dépendances; *b*) extension du champ des opérations de la caisse centrale de crédit agricole de Madagascar. (N°s 44 et 433, année 1952. — M. Racine Mademba, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Bolteau, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Piéri et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir en matière de congé administratif le régime en vigueur antérieurement au 25 août 1942 en faveur des ouvriers civils des établissements militaires d'Algérie. (N°s 329 et 435, année 1952. — Mme Emilienne Moreau, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Boisdon, Paul Simon, Esnault, Schmitt, Robiux-Passet, Gaignard, Ibrahim Babikir, Dadet, Hazoumé, Junillon tendant à obtenir que les chroniques d'outre-mer publiées par la documentation française (éditions de la présidence du conseil) contiennent des renseignements relatifs à tous les pays d'outre-mer (départements d'outre-mer, Algérie, Tunisie, Maroc). (N°s 217 et 440, année 1952. — M. Le Brun-Kéris, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture. (N°s 316 et 444, année 1952. — M. Bégarra, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — Avis de la commission des relations extérieures.)

7. — Discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Piéri, Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à établir un nouveau plan de scolarisation pour l'Algérie et à le doter de ressources suffisantes, tant algériennes que métropolitaines, en vue d'assurer la scolarisation totale dans les délais prévus par le décret du 27 novembre 1944. (N°s 215 et 451, année 1952. — Mme Malroux, rapporteur.)

Commission des affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 16 décembre 1952.

Présents. — MM. Bégarra, Bui The Phuc, Gao Van Chieu, Chastenet, Dardelle, Kémajou, La Gravière, Mme Malroux, MM. Phung Ba Nghia, Raphaël-Leygues, Voca, Mme la princesse Yukanthor.

Excusés. — Mlle Leber, MM. Ahmed Kotoko, Hazoumé.

Suppléants. — M. Dardelle (de M. Boukheloua), M. Voca (de M. Cianfarini), Mme Malroux (de M. Detraves), M. Berthaud (de Mme Eboué-Tell), M. Raphaël-Leygues (de M. Gizard), M. La Gravière (de M. Griaule), M. Kémajou (de M. Béline), M. Bégarra (de M. Marguerittе), M. Chastenet (de M. Marquet).

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1952

Séances des lundi 22 décembre 1952 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Rapport présenté par M. Dumontier, au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national, sur la conjoncture économique.

2. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Le Brun, au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national, sur les méthodes et la présentation des évaluations officielles du revenu national.

3. — Rapport sur la production rhumière et sucrière aux Antilles présenté par M. Bioheron, au nom de la mission envoyée sur place par le Conseil économique.

4. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux porteurs de certificats de l'emprunt 3 p. 100 1948 libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Le lundi 5 janvier 1953, à dix heures, il sera procédé publiquement, dans l'une des salles de la direction de la dette publique, service des émissions, pavillon de Flore, à Paris, au premier des tirages au sort prévus pour l'amortissement de l'emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Tous les certificats de chacune des trois tranches dont le numéro d'ordre se terminera par l'un des nombres désignés par le sort seront remboursables, pour leur valeur nominale, à partir du 15 février 1953. Les titres de la première tranche seront donc remboursables à compter de cette date et les titres des deux autres tranches à compter de la première échéance d'arrérages suivant la date du tirage. Ils cesseront de porter intérêt dès leur date d'échéance d'arrérages.

Avis relatif au résultat du tirage du fonds 5 p. 100 amortissable 1920-1950.

Le 16 décembre 1952, à dix heures, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des finances, au tirage au sort d'une série du fonds 5 p. 100 amortissable 1920-1950 qui devra être remboursée à partir du 1er février 1953.

Le sort a désigné la série 5.

Les porteurs de titres sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des inscriptions appartenant à cette série aura lieu à partir de la date précitée du 1er février 1953, savoir: pour Paris, à la paierie générale de la Seine, à la recette centrale des finances de la Seine et aux recettes-perceptions et, pour les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

Avis aux importateurs de poissons de mer frais originaires et en provenance d'Islande.

Rectificatif à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 12 décembre 1952 (pp. 11449 et 11450): dans le libellé de l'attestation visée, page 11450, remplacer les mots: « ...d'origine norvégienne et danoise (2) » par: « d'origine islandaise » et rayer la mention finale: « (2) ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1952 au 31 octobre 1952.

(En millions de francs.)

Recettes	2.260.592
Dépenses	2.673.739
Excédent de dépenses	413.147

Etat de développement, par ministère, des dépenses budgétaires de l'exercice 1952.

BUDGET ORDINAIRE

DESIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses
I. — *Services civils.*	
Affaires étrangères	6.945
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	2.110
Agriculture	18.872
Anciens combattants et victimes de la guerre	60.799
Finances et affaires économiques:	
Affaires économiques	19.829
Finances	474.016
Education nationale	173.654
France d'outre-mer	4.907
Intérieur	61.232
Justice	13.914
Haut commissariat de la République française en Sarre	1.163
Présidence du conseil:	
Service administratif de la présidence du conseil	4.809
Direction des Journaux officiels	567
Service de la défense nationale. — Secrétariat général permanent de la défense nationale	116
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	683
Groupement des contrôles radioélectriques	507
Commissariat général au plan	87
Service de presse	1.550
A reporter	815.790

DESIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses
Report	815.790
Etats associés	5.892
Industrie et énergie	25.293
Reconstruction et urbanisme	10.429
Santé publique et population	43.495
Travail et sécurité sociale	19.192
Travaux publics, transports et tourisme:	
Service des travaux publics, transports et tourisme	126.939
Aviation civile et commerciale	9.890
Marine marchande	12.123
Total des dépenses des services civils	1.099.043
II. — *Dépenses militaires.*	
Défense nationale:	
Section commune	61.966
Air	65.797
Guerre	135.858
Marine	54.148
France d'outre-mer et Etats associés:	
Section commune	227
Etats associés	251.119
France d'outre-mer	28.004
Total des dépenses militaires	603.399
Total du budget ordinaire	1.702.442

UNIVERSITÉ DE BIBLIOTHÈQUES
UNIVERSITÉ DE BIBLIOTHÈQUES

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
Services civils.	
Affaires étrangères. — Services des affaires étrangères.	4
Agriculture	9.743
Anciens combattants et victimes de la guerre	21
Éducation nationale	18.542
Finances et affaires économiques:	
Finances	1.547
Affaires économiques	2.800
France d'outre-mer	28.692
Industrie et énergie	4.079
Intérieur	3.603
Justice	70
Présidence du conseil:	
Services administratifs de la présidence du conseil	2.209
Direction des Journaux officiels	6
Groupement des contrôles radioélectriques	4
Reconstruction et urbanisme	1.591
Santé publique et population	789
Travail et sécurité sociale	34
Travaux publics et transports:	
Services des travaux publics et transports	19.198
Aviation civile et commerciale	4.931
Marine marchande	265
Total des services civils	98.098

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
Dépenses militaires.	
Défense nationale:	
Dépenses communes	9.783
Air	124.078
Guerre	75.734
Marine	43.891
Etats associés	2.622
France d'outre-mer	978
Total des dépenses militaires	256.996
Total des dépenses du budget de la reconstruction et de l'équipement	355.094
RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ET INVESTISSEMENTS SOCIAUX	
Finances:	
Versements à la caisse autonome de la reconstruction	230.703
Autres opérations du ministère des finances	29.257
Marine marchande. — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	36.215
Finances:	
Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	239.302
Prêts à des organismes d'habitation	29.850
Total des dépenses de réparation des dommages de guerre et investissements sociaux	543.327

RECAPITULATION DES DEPENSES

Budget ordinaire « Imputation définitive »	1.702.442	
Reconstruction et équipement « Imputation définitive »	355.094	
Réparation des dommages de guerre et investissements sociaux « Imputation définitive »	543.327	
Total	2.600.863	(1)
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	771	
Dépenses à imputer	78.377	(2)
Total général	2.680.011	
A déduire: montant des virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	6.272	
Total général net	2.673.739	

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des dépenses effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffres résultant d'évaluations statistiques.

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1952 au 31 octobre 1952.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	626.866
2° Produits de l'enregistrement	100.679
3° Produits du timbre	15.488
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	3.193
5° Produits de l'impôt de solidarité nationale	900
6° Produits des douanes	198.907
7° Produits des contributions indirectes	45.227
8° Produits de la taxe sur le chiffre d'affaires	689.180
9° Produits de la taxe sur les transactions	177.765
10° Produits des taxes uniques	70.702
11° Produits du monopole des poudres à feu	1.045
Total du paragraphe 1er	1.940.012
§ 2. — Exploitations industrielles	17.267
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	12.440
§ 4. — Produits divers	117.452
Total des paragraphes 2, 3 et 4	147.159

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
§ 5. — Ressources exceptionnelles.	
Produit du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt libératoire de ce prélèvement institués par les lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948 et par les lois subséquentes	671
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 31 mars 1948	22.339
Ressources affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	4.029
Recettes affectées à la caisse autonome de la reconstruction	4.794
Contre-valeur de l'aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 29 juin 1948 (art. 4, § 6, alinéa a)	80.287
Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	10.642
Total des ressources exceptionnelles	122.614
Total	2.209.785

RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1952

Imputation définitive	2.209.785	(1)
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	725	
Recettes à imputer	46.398	(2)
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères n'ayant pas encore donné lieu à annulation de dépenses	3.683	
Total des recettes du budget	2.260.592	

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des recettes effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffres résultant d'évaluations statistiques.

Ministère de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints féminins.

Des concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints féminins s'ouvriront:

1° Pour les écoles nationales professionnelles et collèges techniques le 16 avril 1953;

2° Pour les centres d'apprentissage le 9 mai 1953.

Le nombre de postes, ainsi que les spécialités mises à ces concours, seront précisés ultérieurement.

Les inscriptions sont reçues par le service des examens des inspections principales de l'enseignement technique de chaque académie, qui fournira les imprimés nécessaires à la constitution du dossier. Elles seront closes:

1° Pour les écoles nationales professionnelles et collèges techniques le 16 février 1953;

2° Pour les centres d'apprentissage le 30 mars 1953.

Les candidates doivent être âgées de vingt-trois ans au moins et de trente-cinq ans au plus pour le concours de recrutement des professeurs techniques adjoints des écoles nationales professionnelles et collèges et de vingt-trois ans au moins et de quarante-cinq ans au plus pour celui des centres d'apprentissage.

Elles doivent, en outre, justifier de cinq années de pratique professionnelle, non comprises les années d'apprentissage.

Tous renseignements complémentaires pourront être fournis, sur demande, par les inspections principales de l'enseignement technique.

Une brochure, contenant le règlement et les programmes du concours de recrutement des professeurs techniques adjoints de centres d'apprentissage, est éditée par le *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, 13, rue du Four, Paris (6e).

Avis de vacance d'un poste de médecin inspecteur de la santé dans le Calvados.

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin inspecteur de la santé dans le Calvados.

Les médecins du cadre, candidats à ce poste, sont priés de se faire connaître, dans un délai de trois semaines à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	15 déc. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	16 décembre 1952	
			Cours relevés avant Bourse	Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
703 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	703 625 .....
359 70	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	360 20 .....
1211 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1213 .. ..
8017 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8020 .. ..
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris

COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.014.00, PARIS

et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

MAISON BALLAND-BRUGNEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160 MILLIONS DE FRANCS

CHALON-SUR-SAONE

R. C.: Chalon n° 11030.

Obligations de 2.000 F 4 0/0 1945.

Amortissement de la huitième tranche.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 120 obligations 4 0/0 1945 dont l'amortissement est prévu pour le 1er février 1953.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

L'amortissement de cet emprunt ayant précédemment été réalisé par voie de rachat, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

COMPAGNIE DE PONT-A-MOUSSON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A NANCY, PLACE CAMILLE-CAVALLIER

Registre du commerce: Nancy n° 584.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1912 de 5.000 F nominal sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité d'obligations prévue au 1er janvier 1953 pour l'amortissement de la dixième tranche de cet emprunt.

Tous les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

R. C.: Seine n° 18352.

Avis aux porteurs d'obligations 5 0/0 1933 (1er réseau).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 5 0/0 1933 (1er réseau), la Compagnie des chemins de fer du Maroc a racheté en Bourse un certain nombre d'obligations représentant une partie de l'amortissement prévu en 1953 au contrat d'émission de cet emprunt.

En conséquence, MM. les porteurs d'obligations 5 0/0 1933 (1er réseau) de la Compagnie des chemins de fer du Maroc sont informés qu'il sera procédé, le lundi 22 décembre 1952, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des obligations destinées à compléter cet amortissement.

Le conseil d'administration.

PAPETERIES DU DOMEYNON

MATUSSIERE ET FOREST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: DOMÈNE (ISÈRE)

R. C.: Grenoble n° 11237.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 70 obligations 6 1/2 0/0 1949 dont le quatrième amortissement est fixé au 15 janvier 1953.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1952.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

The Rio de Janeiro Tramway, Light & Power Company, Limited

(Société anonyme constituée sous le régime des lois du Canada.)

OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES 5 0/0 A 50 ANS
ET
OBLIGATIONS DE CINQ CENTS FRANCS 5 0/0

Tirage des obligations hypothécaires et obligations pour le remboursement par le fonds d'amortissement.

Avis à tous les porteurs d'obligations hypothécaires 5 0/0 à 50 ans et/ou d'obligations de cinq cents francs 5 0/0 venant à échéance le 1er avril 1958 de la Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company, Limited, Société anonyme constituée sous le régime des lois du Canada.

Avis est donné par la présente que suivant les dispositions du Trust Deed (Acte de Fidéicommis) daté du 1er avril 1908, garantissant lesdites obligations hypothécaires et obligations, conclu entre la Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company, Limited, et la National Trust Company, Limited, en qualité de Fidéicommissaire, les obligations hypothécaires et obligations mentionnées ci-dessous sont sorties au tirage pour remboursement par le Fonds d'amortissement et seront, comme mentionné ci-dessous, remboursées par la Compagnie à partir du 1er avril 1953 dans les conditions indiquées ci-après.

Avis est également donné qu'en accord avec les termes dudit Trust Deed la Compagnie a décidé que les places, où les montants en principal de ces remboursements seront payables, sont celles précisées ci-après

Catégorie A

OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES 5 0/0 A 50 ANS

Chacune du montant principal de £ 100 sterling ou $ 486,66 Fonds Canadiens.

Payables en livres sterling à la Canadian Bank of Commerce, Londres, Angleterre, ou en dollars canadiens au siège de la Canadian Bank of Commerce, Toronto, Canada, au choix du détenteur.

Numéros des obligations sorties au tirage.

(Chacune desdites obligations porte comme préfixe la lettre « B ».)

42	45	50	53	56	9085	9090	9114	9185	9190
82	99	246	238	270	9212	9308	9406	9463	9616
274	285	303	332	412	9622	9643	9674	9677	9791
431	433	445	452	512	9890	9912	10007	10022	10053
513	608	622	678	836	10058	10068	10171	10187	10197
838	873	874	917	938	10247	10291	10507	10545	10559
1055	1082	1083	1092	1254	10675	10685	10716	10727	10804
1294	1302	1311	1444	1447	10828	10863	10871	10886	10889
1450	1514	1527	1528	1565	10891	10908	10988	11027	11048
1598	1606	1634	1656	1716	11136	11170	11266	11344	11345
1790	1795	1809	1871	1977	11358	11378	11396	11405	11411
1981	2036	2122	2129	2184	11412	11414	11415	11416	11442
2185	2203	2204	2220	2380	11449	11462	11476	11487	11505
2412	2531	2719	2735	2759	11557	11597	11616	11649	11669
2776	2786	2791	2794	2807	11681	11682	11717	11740	11745
2812	2831	2851	2875	2954	11782	11814	11929	11979	12010
2955	2971	2977	3009	3024	12041	12045	12109	12140	12150
3025	3028	3048	3106	3115	12154	12165	12210	12391	12499
3227	3252	3253	3289	3295	12528	12606	12615	12646	12690
3316	3326	3359	3478	3481	12665	12759	12785	12791	12847
3483	3486	3535	3547	3570	12875	12880	12913	12965	13054
3584	3589	3616	3646	3687	13064	13080	13090	13095	13121
3710	3720	3723	3780	3793	13133	13191	13200	13221	13244
3803	3834	3865	3867	3895	13254	13378	13389	13471	13494
3901	3909	4000	4002	4022	13563	13564	13570	13571	13607
4033	4045	4048	4053	4083	13634	13710	13720	13791	13795
4134	4138	4139	4195	4213	13798	13878	13885	13894	13958
4286	4403	4486	4504	4543	13975	13983	13988	14023	14075
4544	4550	4564	4569	4606	14170	14197	14240	14250	14294
4684	4699	4741	4864	4873	14295	14306	14413	14522	14527
4874	4891	4943	4948	4950	14529	14602	14623	14633	14687
5091	5139	5189	5192	5193	14698	14715	14783	14808	14815
5238	5251	5261	5281	5283	14897	14936	15005	15122	15155
5302	5304	5321	5334	5353	15192	15219	15230	15264	15342
5368	5371	5399	5402	5404	15393	15428	15460	15473	15490
5591	5594	5595	5596	5605	15524	15590	15597	15600	15614
5614	5652	5665	5669	5859	15616	15645	15648	15654	15698
5862	5876	5890	5914	5963	15734	15765	15811	15817	15864
6004	6094	6149	6170	6180	15878	15928	15955	15989	15996
6181	6221	6278	6309	6486	16032	16167	16193	16209	16386
6493	6524	6541	6610	6619	16401	16443	16446	16480	16482
6626	6706	6739	6741	6744	16524	16556	16570	16581	16655
6773	6799	6844	6899	6895	16662	16664	16679	16717	16734
6907	6938	6981	7033	7066	16736	16836	16858	16859	16911
7071	7100	7237	7255	7397	16936	16954	17061	17082	17109
7531	7572	7574	7575	7599	17144	17145	17203	17249	17271
7741	7795	7796	7805	7861	17343	17394	17496	17523	17528
7950	7980	7984	7985	8004	17722	17726	17781	17819	17821
8039	8090	8129	8220	8260	17840	17843	17897	17914	17923
8267	8270	8297	8433	8443	17982	18075	18085	18088	18120
8445	8453	8612	8650	8715	18138	18149	18157	18159	18250
8716	8849	9052	9056	9067	18298	18364	18416	18454	18628
18697	18750	18901	18940	18959	24366	24398	24401	24446	2465
19042	19067	19164	19259	19306	24471	24476	24479	24498	2450
19315	19328	19366	19427	19429	24581	24731	24743	24823	2490
19451	19479	19481	19531	19549	24937	24941	24942	25006	2502
19550	19563	19565	19710	19748	25118	25193	25197	25233	2521
19769	19787	19943	19960	20041	25265	25269	25338	25350	2550
20048	20123	20372	20400	20413	25505	25513	25621	25676	2577
20424	20445	20479	20496	20524	25743	25830	25858	25880	2573
20539	20554	20566	20567	20787	26027	26097	26113	26128	2597
20841	20918	20944	20955	21009	26157	26400	26407	26446	2615
21028	21078	21086	21091	21105	26740	26763	26766	26875	2621
21118	21188	21224	21228	21308	26970	27172	27181	27184	2690
21353	21382	21435	21436	21484	27207	27225	27283	27321	2718
21559	21582	21587	21617	21633	27361	27363	27371	27426	2733
21654	21679	21685	21708	21728	27495	27499	27532	[illegible]	2747
21895	22004	22072	22085	22103	27691	27702	27956	27962	2756
22176	22179	22200	22520	22556	28071	28083	28119	28173	2801
22662	22668	22736	22742	22766	28202	28204	28242	28292	2820
22778	22780	22792	22818	22869	28317	28345	28374	28383	2836
22875	22960	23018	23047	23054	28640	28656	28682	28695	2846
23052	23054	23066	23134	23180	28778	28796	28859	28967	2872
23187	23296	23302	23343	23410	28984	29055	29121	29163	2899
23427	23451	23585	23602	23624	29566	29571	29607	29616	2918
23705	23707	23746	23757	23868	29711	29815	29870	29873	2921
23904	23907	23912	23913	23995	29995	29999	30001	30030	2993
24010	24050	24051	24059	24063	30144				3007
24096	24200	24272	24292	24358					

Catégorie B

OBLIGATIONS DE CINQ CENTS FRANCS 5 0/0

libellées en langue française, d'une valeur nominale de 500 F chacune et portant l'estampille ramenant le capital nominal à £ 14.5.0 sterling.

Payables en livres sterling exclusivement à la Canadian Bank of Commerce, Londres, Angleterre, ou au siège de la Canadian Bank of Commerce, Toronto, Canada, au choix du détenteur.

Numéros des obligations sorties au tirage.

0268	0297	0699	0848	0980	21726	21808	21847	21851	2194
1083	1195	1477	1681	1722	21914	21915	21943	22032	2207
1918	1995	2090	2107	2161	22223	22266	22392	22393	2240
2267	2387	2415	2425	2441	22516	22650	22816	22817	2286
2481	2853	2981	2983	2995	22878	22931	22946	23040	2307
3250	3561	3567	3579	3592	23105	23124	23641	23834	2387
3608	3630	3645	3825	3855	23990	24054	24329	24369	2459
3861	3883	3955	4275	4340	24919	24965	24977	24982	2498
4373	4376	4447	4728	4843	24991	25071	25098	25207	2528
4851	4875	5052	5235	5344	25329	25331	25336	25441	2558
5395	5458	5486	5489	5507	25636	25645	25674	25737	2581
5508	5527	5603	5794	5798	25849	25882	26007	26031	2604
5859	5882	5917	5992	6014	26045	26109	26854	26954	2715
6018	6111	6274	6522	6589	27153	27157	27238	27312	2745
6801	6915	6928	6930	6961	27554	27556	27573	27710	2778
6964	6990	6991	7003	7009	27823	27853	27876	28086	2816
7012	7019	7198	7226	7272	28464	28355	28369	28396	2842
7311	7446	7624	7617	7765	28429	28448	28523	28678	2869
7776	7826	7876	7893	7955	28741	28788	28789	28832	2884
8206	8312	8363	8372	8374	28928	28931	29017	29062	2907
8602	8630	9382	9431	9439	29083	29093	29094	29140	2921
9588	9585	9802	9806	9834	29366	29453	29455	29529	2962
9868	9870	9874	10098	10164	29678	29679	29733	29735	2975
10177	10187	10193	10250	10376	29973	30170	30183	30188	3021
10397	10512	10514	10518	10520	30245	30328	30361	30397	3040
10545	10581	10585	10587	10596	30413	30420	30459	30495	3061
10604	10617	10619	10623	10632	30661	30688	30712	30732	3079
10654	10661	10695	10818	10891	31069	31167	31234	31236	3133
10902	10912	10947	11101	11327	31447	31530	31536	31539	3172
11416	11419	11461	11503	11608	32472	32506	32576	32700	3283
11610	11707	11832	11851	11864	32835	32883	32919	32994	3305
11977	12003	12025	12027	12049	33332	33527	33726	33950	3397
12207	12209	12212	12309	12498	34014	34037	34042	34046	3406
12503	12516	12534	12539	12544	34064	34174	34204	34237	3475
12545	12649	12706	12713	12756	34952	34959	35000	35052	3543
12759	12822	12847	12966	12978	35369	35408	35450	35521	3559
13022	13061	13166	13228	13287	35649	35665	35687	35820	3597
13396	13397	13402	13430	13469	36127	36155	36249	36337	3635
13715	13758	13764	13824	13926	36356	36432	36474	36489	3655
13953	14155	14165	14289	14326	36564	36938	36942	36950	3695
14378	14386	14418	14460	14553	36953	37002	37066	37045	3709
14596	14669	14719	14893	14902	37222	37249	37283	37343	3753
14911	15022	15259	15260	15272	37599	37749	37786	37833	3786
15409	15421	15556	15624	15651	37863	37869	37927	38010	3803
15774	15786	15860	15919	16017	38055	38105	38128	38160	3822
16135	16295	16327	16329	16330	38213	38281	38283	38414	3842
16445	16459	16492	16588	16591	38468	38476	38540	38521	3850
16655	16693	16829	16871	16902	38630	38736	38837	38881	3891
16927	17010	17011	17222	17496	39101	39111	39142	39158	3918
17584	17612	17656	17870	17883	39182	39206	39213	39269	3933
17909	17919	18040	18066	18179	39350	39377	39571	39746	3975
18313	18445	18445	18570	18604	39783	39790	39791	39941	3996
18615	18631	18648	18735	18864	40017	40019	40028	40148	40157
19014	19209	19217	19302	19444	40174	40192	40203	40204	40212
19515	19531	19782	19785	19816	40220	40309	40312	40347	40378
19821	19854	19954	20153	20391	40533	40553	40559	40571	40604
20392	20506	20508	20516	20520	40646	40697	40790	40816	40836
20571	20786	20965	20871	20961	41035	41045	41085	41326	41461
21279	21308	21376	21392	21535	41519	41565	41586	41593	41608
21536	21569	21659	21702	21703					

41730	42045	42112	42114	42129	78122	78189	78196	78336	78415
42181	42254	42278	42305	42317	78481	78488	78494	78524	78603
42461	42525	42679	42686	42747	78733	78815	78823	78872	78878
42816	42819	42844	42899	42935	79117	79161	79171	79172	79244
42987	43026	43068	43071	43307	79392	79402	79450	79469	79475
43574	43594	43596	43603	43747	79509	79510	79531	79727	79793
43764	43907	43974	44103	44163	79967	79978	80008	80026	80061
44170	44352	44383	44412	44472	80165	80227	80297	80337	80382
44511	44562	44626	44697	44739	80404	80455	80484	80500	80549
44743	44839	44888	44904	45086	80520	80586	80608	80619	80643
45009	45290	45336	45375	45376	80647	80828	80912	80954	81183
45469	45574	45754	45841	45860	81262	81432	81465	81531	81623
45886	45937	46080	46104	46115	81651	81768	81825	81898	81992
46239	46252	46363	46378	46459	82064	82113	82139	82180	82323
46609	46663	46812	46886	47024	82358	82470	82487	82492	82595
47091	47152	47261	47382	47529	82729	82914	82975	82979	82991
47562	47721	47834	47977	48054	83019	83108	83211	83262	83303
48269	48273	48287	48328	48494	83338	83364	83385	83411	83464
48609	48577	48604	48706	48710	83472	83473	83595	83764	83817
48745	48905	49017	49165	49196	84044	84132	84169	84353	84378
49201	49289	49448	49453	49544	84168	84592	84716	84727	84751
49709	49810	49863	49921	49974	84801	84806	84811	84909	84977
50225	50235	50314	50321	50354	85104	85230	85232	85293	85584
50584	50602	50657	50658	50771	85750	85863	86025	86162	86247
50816	50852	50869	50980	50984	86304	86411	86448	86540	86581
51078	51110	51222	51256	51260	86636	86660	86669	86800	87008
51326	51453	51615	51712	51877	87076	87200	87266	87313	87339
51889	51890	51997	52207	52217	87345	87349	87521	87604	87606
52366	52400	52459	52494	52720	87953	88088	88093	88125	88232
52739	52746	52789	52791	52797	88275	88650	88727	88728	88800
52877	52904	52964	52995	53084	88812	88814	88819	88847	88857
53168	53185	53196	53361	53418	89162	89222	89355	89356	89409
53436	53521	53541	53553	53575	89515	89559	89569	89582	89683
53583	53602	53655	53672	53710	89789	89800	89801	89845	89874
53712	53779	53928	53989	53990	89881	89916	89950	89959	89983
54067	54162	54310	54313	54346	90033	90036	90142	90230	90342
54641	54738	54779	54845	54860	90347	90348	90407	90430	90472
54867	55084	55094	55095	55113	90499	90835	90839	90909	90917
55182	55183	55369	55512	55314	91093	91174	91182	91195	91203
55539	55541	55612	55653	55661	91215	91279	91371	91397	91438
55697	55707	55822	55905	55912	91505	91520	91634	91705	91817
55949	55959	55991	56441	56648	91842	91861	91883	91944	92033
56739	56986	57169	57583	57717	92133	92134	92319	92586	92593
57725	57782	57872	57889	58031	92637	92682	92695	92702	92703
58051	58094	58103	58312	58405	92704	92745	92811	92826	92857
58423	58493	58605	58675	58693	92923	92972	93005	93040	93045
58773	58806	58844	58858	58899	93130	93163	93203	93307	93329
58960	58987	59138	59232	59303	93469	93470	93565	93650	93709
59376	59389	59402	59564	59597	93739	93862	93903	93980	94010
59600	59694	59710	59746	59920	94013	94086	94194	94276	94313
59954	60065	60077	60213	60236	94322	94326	94328	94365	94376
60242	60316	60332	60387	60503	94539	94582	94754	94766	94785
60608	60796	60839	60843	60876	94811	94832	94894	95088	95098
60926	61164	61200	61361	61733	95173	95202	95214	95216	95228
61771	61850	61888	61905	61928	95271	95469	95544	95553	95579
61995	62034	62035	62054	62071	95602	95607	95642	95699	95964
62105	62122	62154	62157	62401	96021	96185	96223	96338	96407
63068	63168	63364	63485	63565	96428	96449	96612	96619	96691
63784	63868	63872	63928	63982	97098	97161	97224	97312	97345
64008	64026	64098	64171	64373	97350	97465	97491	97492	97532
64384	64403	64424	64495	64540	97569	97755	97761	97868	97870
64560	64724	64843	64915	64916	97968	97969	97994	97995	98000
64921	64926	65091	65101	65256	98010	98025	98043	98059	98275
65369	65523	65576	65647	65890	98334	98387	98533	98541	98675
66138	66418	66424	66493	66496	98676	98698	98917	98920	99137
66618	66945	66977	67030	67083	99231	99257	99421	99479	99595
67393	67603	67611	67778	67780	99547	99653	99684	99706	99811
67796	67847	67962	68001	68118	99861	99986	99991	100084	100173
68123	68236	68258	68325	68376	100177	100185	100190	100213	100387
68472	68507	68586	68587	68645	100549	100620	100758	100896	100962
68800	68820	68821	68831	68846	101059	101087	101107	101139	101538
68862	68975	69059	69122	69130	101673	101699	101743	101761	101831
69153	69157	69211	69235	69267	102208	102230	102280	102309	102331
69286	69464	69523	69699	69723	102235	102408	102411	102664	102691
69944	69927	70065	70084	70232	102792	103122	103124	103144	103272
70244	70288	70356	70407	70425	103310	103386	103467	103530	103737
70753	70870	71100	71141	71453	103739	103789	104208	104288	104489
71259	71398	71448	71513	71545	104500	104792	104857	104889	104924
71585	71606	71639	71658	71685	104922	104938	105075	105119	105178
71692	71726	71730	71834	71852	105187	105391	105658	105692	105745
71870	71893	71982	72288	72321	105749	105836	105873	105875	105940
72660	72572	72809	72904	72969	105989	105994	106017	106039	106096
72983	73174	73175	73176	73181	106115	106131	106362	106455	106464
73249	73405	73407	73443	73419	106525	106575	106903	106906	106995
73421	73422	73439	73526	73562	107083	107164	107165	107372	107724
73565	73629	73682	73845	73908	107731	107774	107810	107836	107949
74066	74099	74136	74163	74229	108001	108027	108150	108168	108201
74239	74296	74344	74348	74451	108367	108388	108390	108410	108438
74531	74554	74556	74663	74704	108481	108665	108666	108762	108889
74740	74789	74842	75035	75302	109042	109044	109046	109058	109089
75319	75334	75498	75583	75585	109184	109341	109352	109474	109525
75712	75855	75883	75886	75893	109549	109852	109853	109884	109885
75915	75919	75917	76059	76077	110043	110154	110195	110249	110278
76083	76143	76211	76292	76362	110394	110497	110587	110702	110815
76406	76417	76618	76631	76694	110838	110843	111398	111620	111642
76903	76907	76871	76983	77074	111655	111773	111803	111891	111917
77094	77136	77181	77206	77245	111923	111928	112001	112019	112433
77270	77298	77308	77547	77744	112435	112668	112672	112888	113040
77740	77766	77857	77875	77917	113052	113074	113108	113122	113180
77934	77981	78029	78049	78121					

CATÉGORIE C

OBLIGATIONS DE CINQ CENTS FRANCS 5 0/0

libellées en langue française, d'une valeur nominale de 500 F chacune et qui n'ont pas été estampillées pour ramener le capital nominal à £ 14.5.0 sterling.

Numéros des obligations sorties au tirage.

14380 14381 17791 25580 31411 52265 56020 68144 68145 69755 70751 89471 109168 109169

Les détenteurs des susdites obligations spécifiées dans la catégorie C doivent communiquer avec les agents de la compagnie, Canadian-Brazilian Services Limited, 148, Leadenhall Street, Londres E. C. 3, Angleterre, pour détails quant à la manière dont lesdites obligations peuvent être estampillées, avant remboursement, pour représenter un montant en capital de £ 14.5.0 chacune.

Les détenteurs d'obligations hypothécaires et d'obligations sorties au tirage doivent les présenter et les délivrer pour remboursement à partir du 1er avril 1953, avec le coupon échéant le 1er octobre 1953 et tous les coupons de date ultérieure attachés. Suivant les termes dudit acte de fidéicommis, lesdites obligations hypothécaires et obligations cesseront de porter intérêts à partir du 1er avril 1953. Le coupon à l'échéance du 1er avril 1953 devra être détaché des obligations hypothécaires et obligations avant la présentation et être encaissé par le détenteur selon la manière habituelle.

Daté à Toronto, Canada, ce quatrième jour de décembre 1952.

The Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company, Limited,
Par R. T. DONALD,
Secrétaire.

N. B. — 1° Les détenteurs d'obligations hypothécaires et d'obligations sorties au tirage qui résident en Belgique ou au Luxembourg, en France ou dans les Pays-Bas, peuvent obtenir tous renseignements concernant la présentation et le payement de telles obligations hypothécaires et obligations à la Lloyds & National Provincial Foreign Bank Ltd, 2-4, rue Royale, Bruxelles, Belgique, et 43, boulevard des Capucines, Paris, France, ou à l'Amsterdamsche Bank N. V., 595 Herengracht, Amsterdam, respectivement;

2° Certaines obligations hypothécaires et obligations de l'émission ci-dessus sont sorties au tirage pour remboursement le 1er avril des années 1945 à 1949 inclusivement et dans les années 1951 et 1952 et leurs listes peuvent être consultées au bureau de la Canadian Bank of Commerce, 2, Lombard Street, Londres E. C. 3, Angleterre, ou à la Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited, 2-4, rue Royale, Bruxelles, et 43, boulevard des Capucines, Paris, ou aux bureaux de l'Amsterdamsche Bank N. V., 595 Herengracht, Amsterdam.

AVIS DIVERS

CREDIT ALGERIEN

Pour favoriser le développement agricole, commercial et industriel de l'Algérie.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS (2e)

Tribunal de commerce de la Seine: n° 60672.
L. B. F. n° 50.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le mardi 6 janvier 1953, à onze heures du matin, au siège social: 5, rue Louis-le-Grand, à Paris.

ORDRE DU JOUR

Augmentation du capital social de 40 millions de francs à 80 millions de francs par émission de 16.000 actions de 2.500 F nominal, à souscrire en numéraire. Autorisation au conseil de réaliser cette opération aux conditions qu'il jugera utiles;

Modifications aux articles 4 et 5 des statuts en conséquence de l'augmentation de capital;

Modifications à l'article 30 des statuts relatif à la répartition des bénéfices.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire lui-même actionnaire et membre de l'assemblée.

Les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société avant le 1er janvier 1953; ils sont dispensés de déposer leurs titres.

Les propriétaires d'actions au porteur auront à faire justifier, cinq jours au moins avant la réunion, au Crédit algérien, soit 5, rue Louis-le-Grand, à Paris, soit 6, rue Jules-Ferry, à Alger, l'immobilisation de leurs titres dans les caisses de la SICOVAM jusqu'à la date de l'assemblée, par les banques, établissements de crédit, agents de change, courtiers en valeurs mobilières adhérents à la SICOVAM.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée recevront, sur leur demande, une carte d'entrée; des pouvoirs seront tenus à la disposition de ceux qui ne pourraient y assister.

Le texte des résolutions qui seront présentées à cette assemblée sera tenu, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Mlynarsky (Pierre), né à Paris (1e) le 22 septembre 1925, y demeurant, 106, rue Lecourbe (15e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer légalement à son nom celui de Minard.

Mlle Berthe Hilbert, ès qualités de tutrice de son fils mineur François Hilbert, né le 4 novembre 1931 à Neuilly-sur-Seine (Seine), demeurant avec lui, 180, boulevard Saint-Germain, à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de solliciter l'autorisation pour lui de porter le patronyme Grappe en possession d'état duquel il est depuis son plus jeune âge, M. Georges Grappe, seul descendant de cette famille, étant décédé le 26 avril 1917.

M. Serge Gulmsirianiz, représentant de commerce, né à Bakou (Russie) le 21 juin 1908, naturalisé Français par décret du 30 juin 1947, demeurant à Paris (16e), 5, rue de l'Abbé-Gillet, agissant tant en son nom personnel que pour le compte de ses enfants mineurs: André-Serge, né à Paris (16e) le 15 mai 1937 et Hélène-Anne, née à Paris (16e) le 16 février 1946, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de Gulmsirianiz celui de Gulmy.

M. Roger-Hermann-David Radzivilowski, demeurant à Courbevoie (Seine), 160, rue Charcot, né à Paris (9e) le 28 mai 1911, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'être autorisé, ainsi que ses enfants mineurs: Jean-Louis-Jacques, né à Nice (Alpes-Maritimes) le 27 décembre 1942; Jacques-Henri, né à Nice (Alpes-Maritimes) le 27 avril 1946 et Anne-Marie, née à Nice (Alpes-Maritimes) le 8 février 1949, à s'appeler à l'avenir Radzivil au lieu de Radzivilowski.

M. Marcel-Ferdinand Jules, né le 22 novembre 1899 à Paris (10e), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Monique-Madeleine-Isabelle, née le 12 février 1934 à Paris (10e), demeurant ensemble à Paris, 110, boulevard de Sébastopol, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Thireau et, subsidiairement, celui de Jules-Thireau.

M. Daniel-Henri Jules, né le 1er juillet 1923 à Paris (12e), demeurant à Paris, 110, boulevard de Sébastopol, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Thireau et, subsidiairement, celui de Jules-Thireau.

M. René Djoulizibaritch, né à Toulouse le 31 août 1926, demeurant à Levallois-Perret, 75, rue du Président-Wilson, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin d'être autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Debrousse, plus subsidiairement celui de Dalcourt et, plus subsidiairement, celui de Buxiou.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901

17 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Etoile sportive fenaineise.** But: pratique des sports. Siège social: mairie, Fenain.

17 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association d'éducation populaire des écoles privées de Plouhinec.** But: assurer le fonctionnement des écoles libres. Siège social: école privée de garçons, Plouhinec.

18 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Société des chasseurs de Trilbardou.** But: chasse. Siège social, 12, rue du Général-Leclerc, Esbly.

18 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Union franco-nord-africaine de la région de Valenciennes.** But: promouvoir toutes formes d'aide et de concours matériels et moraux en faveur des Nord-Africains résidant dans son ressort en vue de leur adaptation aux conditions de vie dans la métropole. Siège social: 37, rue Edmond-Guillaume, Valenciennes.

1er décembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **El Hidaia.** But: société d'éducation et de bienfaisance dénommée El Hidaia. Siège social: 3 *bis*, rue de Tanger, Alger.

2 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société de libre pensée La Lumière.** But: combattre l'erreur, détruire les abus et les préjugés religieux ou laïques. Siège social: chez M. Marcel Mariard, rue des Fusillés, Harnes.

2 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Comité des fêtes de Sazeray.** But: organisation de fêtes dans la commune de Sazeray. Siège social: mairie de Sazeray.

3 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sidi-bel-Abbès. **Electra-Sport bel-abbesien.** But: principalement la pratique du volley-ball ainsi qu'une section boules. Siège social: à l'usine à gaz, Sidi-bel-Abbès.

3 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Pau. **Pouliacq-Sports.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de Pouliacq.

3 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire, association de l'institution de la retraite de Lorient.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: 3, rue Colbert, Lorient.

4 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Le Foyer de l'absent.** But: garde d'enfants victimes de la guerre. Modification des statuts et du conseil d'administration et transfert du siège social du 10, avenue Maréchal-Pétain, Saint-Etienne, au 2, rue Bourgneuf, Saint-Etienne.

5 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Société populaire Au Grillon.** But: éducation et distraction de la jeunesse. Siège social: mairie, Dannemarie-sur-Crête.

5 décembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Club de la canasta.** But: réunion des amateurs de la canasta. Siège social: 1, rue Guillaumet, Alger.

5 décembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Foyer d'accueil l'Oasis.** But: accueillir jeunes filles et jeunes femmes en danger moral; aider à leur relèvement et à leur réadaptation sociale. Siège social: 20, rue Victor-Hugo, Rennes.

6 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Association d'éducation populaire Chassagne et Banne.** But: éducation populaire dans ses institutions de toutes natures: formation, loisirs, sport, hygiène. Siège social: presbytère, Neurey-en-Vaux.

6 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Union sportive cheminots Carnoules.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: rue Pierre-Curie, Carnoules.

6 décembre 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association touristique sportive culturelle des administrations financières du Gard.** But: activités touristiques, sportives et culturelles diverses. Siège social: trésorerie générale, 43, rue Roussy, Nîmes.

6 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Cintegabelle Déterreurs-Club.** But: destruction des animaux nuisibles, protection du gibier et des cultures. Siège social: mairie, Cintegabelle.

8 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Ring-Club tourquennois.** But: pratique de la boxe. Siège social: 75, rue de Lille, Tourcoing.

8 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association Pierre-Poyet d'Aixe-sur-Vienne.** But: soutien moral et matériel d'une œuvre de garde-malades. Siège social: presbytère d'Aixe-sur-Vienne.

9 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Comité national pour l'érection du monument Paul-Sabatier.** But: érection du monument Paul-Sabatier. Siège social: 41, allée d'Iéna, Carcassonne.

9 décembre 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association de la série des « Météor ».** But: organiser et développer la série des « Météor », faciliter l'organisation des régates, assurer les rapports avec la fédération. Siège social: 13, rue Masséna, Nice.

9 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association amicale des anciens élèves du collège Victor-Hugo.** But: grouper les anciens élèves. Siège social: 1, boulevard Gambetta, Narbonne.

9 décembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Les Déchaînés.** But: compléter d'une manière agréable la culture générale de ses membres en organisant des représentations théâtrales, cinématographiques, visites de musées, d'usines, constitution d'une bibliothèque. Siège social: 10, rue Théophile-Chollet, Orléans.

10 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale des volontaires du sang du département de la Charente.** But: défendre les donneurs de sang à titre bénévole et propagande en faveur du centre de transfusion sanguine d'Angoulême. Siège social: hôpital, Angoulême.

10 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Comité catholique de l'enfance de la Loire-Inférieure.** But: envisager tous problèmes et activités concernant l'enfance; rôle de coordination et de représentation. Siège social: 1, rue Lorette-de-la-Refoullais, Nantes.

10 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Société philatélique de Vichy et environs.** But: favoriser et développer le goût et l'étude de la philatélie. Siège social: chez M. Lesbre, hôtel Magenta, 23, avenue Slucki, Vichy.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juin 1952: page 5091, 2e colonne, 17e annonce, au lieu de: « Société familiale angevine », lire: « **Association familiale angevine** ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.